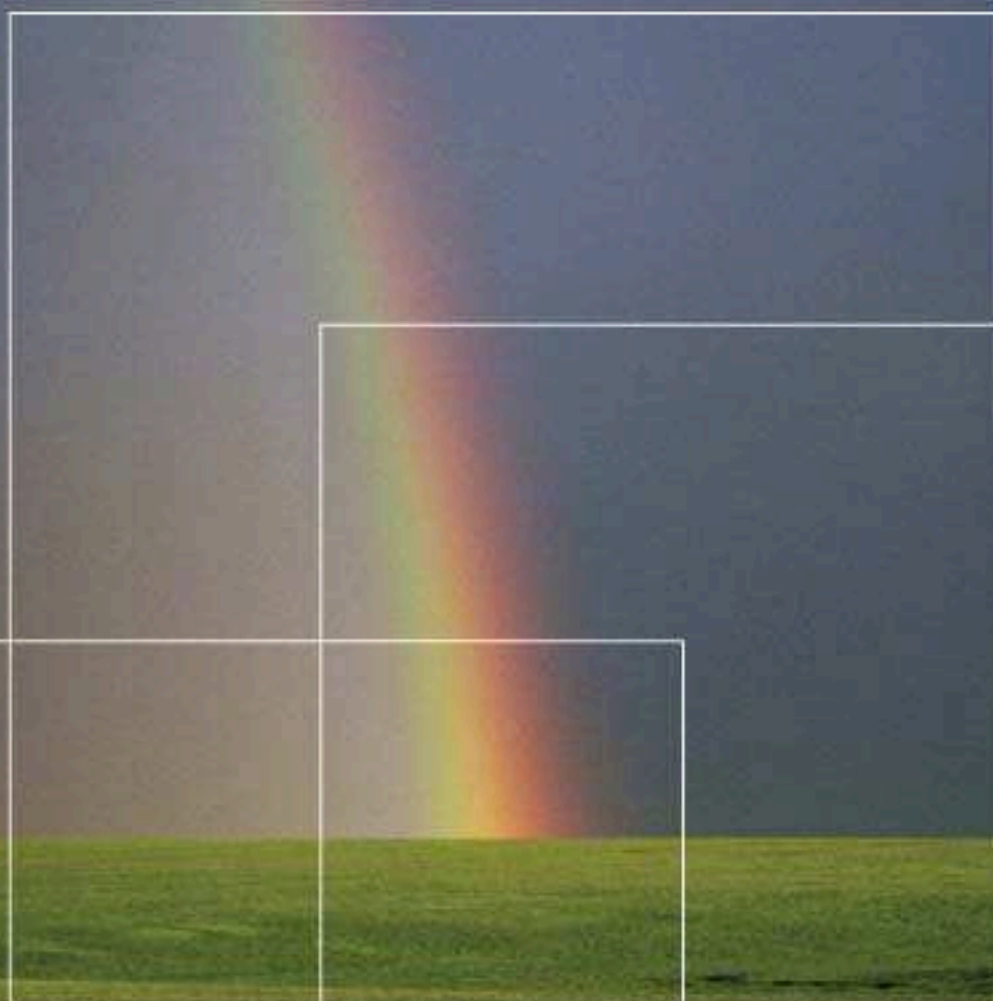




International  
Labour  
Office

## Decent Work Country Programme

# Côte d'Ivoire



DECENT  
WORK  
COUNTRY  
PROGRAMME



**ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL**

**BUREAU SOUS-REGIONAL POUR L'AFRIQUE DE  
L'OUEST**

**COTE D'IVOIRE**

**Programme pays pour un travail  
décent**

*2008 - 2013*

*Novembre 2008*

# SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>II</b>
<b>SIGLES ET ABREVIATIONS</b> .....	<b>IV</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>1</b>
<b>1. CONTEXTE DU PAYS</b> .....	<b>3</b>
1.1 Contexte sociopolitique	3
1.2 Situation économique, emploi et pauvreté	3
1.3 Engagements en matière de Normes internationales du travail et de dialogue social	5
1.4 Priorités de développement du pays	6
1.5 Coopération avec le BIT et leçons tirées	7
<b>2. PRIORITES DU PROGRAMME</b> .....	<b>10</b>
<b>3. REALISATIONS A COURT ET MOYEN TERME</b> .....	<b>11</b>
3.1 CIV101 - Le gouvernement en concertation avec les partenaires sociaux met en œuvre des mesures de création d'emplois par la formulation et l'opérationnalisation de programmes d'insertion socioéconomique des jeunes et autres groupes vulnérables	11
3.2 CIV102- Les institutions et structures de promotion de l'emploi, les départements ministériels sectoriels et les partenaires sociaux disposent des capacités pour formuler et mettre en œuvre des programmes pour la promotion de l'emploi des jeunes	14
3.3. CIV103– Les mandants tripartites élaborent et mettent en œuvre un système national d'assurance maladie universelle (AMU) et des stratégies de lutte contre le VIH SIDA	15
3.4 CIV104 : Les mandants tripartites disposent de capacités renforcées pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et des stratégies de SST dans une démarche prévention, productivité et développement durable	17
3.5 CIV 801 – Accroître l'utilité des organisations d'employeurs pour leurs membres et les membres potentiels	18
3.6 CIV 802 Accroître l'utilité des organisations de travailleurs pour leurs membres et les membres potentiels	19
3.7 CIV 901 Les mandants tripartites disposent de capacités renforcées pour mettre en œuvre le plan national d'action contre le travail et la traite des enfants	20
3.8 CIV 902 Le gouvernement adopte des mesures institutionnelles et juridiques pour une meilleure application des normes internationales du Travail et une amélioration du respect de ses obligations constitutionnelles	22
3.9 CIV 903 Le renforcement du tripartisme et du dialogue social contribue à la consolidation de la démocratie, à l'instauration de la paix civile, à l'amélioration de la bonne gouvernance et au développement économique et social	23
<b>4. PLAN D'EXECUTION</b> .....	<b>25</b>

---

<b>5. MISE EN OEUVRE ET GESTION .....</b>	<b>31</b>
<b>6. MODALITES RELATIVES AU SUIVI ET A L'EVALUATION DE LA PERFORMANCE</b>	<b>31</b>
<b>7. LES RESSOURCES .....</b>	<b>31</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>32</b>
Annexe 1 : Cadre logique	33
Annexe 2 : Projets/programmes réalisés, en cours ou en pipeline en Côte d'Ivoire	38

## SIGLES ET ABBREVIATIONS

ACT/EMP	Bureau des Activités pour les Employeurs de l'OIT
ACTRAV	Bureau des Activités pour les Travailleurs de l'OIT
AMU	Assurance Maladie Universelle
APO	Accord Politique de Ouagadougou
AT/MP	Accident du Travail et Maladies Professionnelles
BAD	Banque Africaine de Développement
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BSR	Bureau Sous Régional de l'OIT
CGECI	Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire
CIFOCSS	Centre International de Formation des Contrôleurs en Sécurité et Santé
CNPS	Caisse Nationale de prévoyance sociale
CNT	Conseil National du Travail
CSBO	Compte Supplémentaire du Budget Ordinaire (du BIT)
DDR	Programme national de Désarmement, Démobilisation, et Réinsertion
DSRP	Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté
EMP/ENT	Emploi/Entreprise
EMP/INVEST	Emploi/Investissement
EMP/POLICY	Département des politiques de l'Emploi
FIPME	Fédération Ivoirienne des PME
FMI	Fonds Monétaire International
FNS	Fonds National de Solidarité
GENDER	Bureau pour l'égalité entre hommes et femmes
HIMO	Haute Intensité de Main-d'Oeuvre
IAPRP	Inter Africaine de la Prévention des risques professionnels
INS	Institut National de la Statistique
IPEC	Programme International pour l'Abolition du travail des enfants
INTEGRATION/NPG	Département de l'Intégration des politiques de l'OIT
LUTRENA	Projet régional de Lutte contre la Traite des Enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre
MFPE	Ministère de la Fonction Publique et de l'Emploi
NIT	Normes Internationales du Travail
NORMES	Département des Normes internationales du travail
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
PAMODEC	Projet de Promotion de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail
PIB	Produit Intérieur Brut
PNUAD/ UNDAF	Plan-cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement
PNDE	Programme National de Développement de l'Emploi
PNUD	Programme de Nations Unies pour le Développement
PPTD	Programme par pays de Promotion du Travail Décent
PPTE	Pays Pauvres Très Endettés
PRODIGE	Programme de Développement des Initiatives Génératrices d'Emploi
RBTC	Budget régulier pour la coopération technique (Regular Budget for Technical Cooperation)
SIMPOC	Statistical information and Monitoring Programme on Child Labour
SST	Santé et Sécurité au Travail
STEP	Stratégies et Techniques pour l'Extension de la Protection sociale
TURIN (CIF-OIT)	Centre International de Formation de l'OIT de Turin

UEMOA  
UGTCI  
WACAP  
YEN

Union Economique et Monétaire Ouest Africaine  
Union Générale des Travailleurs de Côte d'Ivoire  
The West Africa Cocoa/Commercial Agriculture Project  
Réseau pour l'emploi des jeunes (Youth Employment Network)

## Introduction

«Le but fondamental de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) aujourd'hui est de promouvoir l'accès des hommes et des femmes à un travail décent et productif dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité humaine»<sup>1</sup>, dans tous les pays. L'OIT fournit une assistance technique et institutionnelle aux mandants dans les Etats membres pour atteindre ce but.

Les Programmes Pays pour la Promotion du Travail Décent (PPTD) constituent le principal cadre à travers lequel l'OIT transmet cette assistance aux Etats Membres, par l'élaboration des politiques et le renforcement des capacités. Les PPTD sont la contribution spécifique de l'OIT aux cadres nationaux de développement – Documents Stratégiques de Réduction de la Pauvreté (DSRP), Plan-cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (PNUAD), Objectifs du Millénaire pour le Développement, etc.

Dans cet esprit, le PPTD Côte d'Ivoire constitue la contribution du BIT à l'atteinte des priorités de développement de la Côte d'Ivoire à moyen terme (2008-2013). Il s'inscrit en droite ligne des orientations pour l'action définies par le gouvernement ivoirien et les réponses du Système des Nations Unies en Côte d'Ivoire. En effet, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (PNUAD) 2009-2013 qui vise à accompagner la Côte d'Ivoire dans ses efforts de développement a été signé en juillet 2008. Bien plus, après le Document Intérimaire de réduction de la pauvreté validé en 2002, le Gouvernement s'est engagé en fin 2007 dans l'élaboration d'un document final de stratégie de réduction de la pauvreté, en cours de validation.

Ce PPTD s'inscrit également dans la mise en œuvre de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, adoptée en juin 2008 à Genève par la 97e session de la Conférence internationale du Travail. La déclaration souligne que : « dans un contexte marqué par l'accélération des changements, les engagements et les efforts des Membres et de l'Organisation visant à mettre en oeuvre le mandat constitutionnel de l'OIT, notamment par l'intermédiaire des normes internationales du travail, et à placer le plein emploi productif et le travail décent au coeur des politiques économiques et sociales devraient se fonder sur les quatre objectifs stratégiques de l'OIT, d'égale importance, autour desquels s'articule l'Agenda du travail décent... ». Elle stipule également que « L'égalité entre hommes et femmes et la non-discrimination doivent être considérées comme des questions transversales aux objectifs stratégiques mentionnés précédemment. »

En outre, le PPTD Côte d'Ivoire tient compte des priorités pour la reconstruction du pays, la relance économique et la réintégration des groupes les plus affectés par le conflit, afin de contribuer à la réconciliation et la prévention de la reprise du conflit. Dans ce sens, le PPTD base son approche sur le constat que la création d'emploi est fondamentale pour la stabilisation, la réintégration, la croissance économique et la paix durable dans tout contexte de sortie de crise, ceci en phase avec la Politique des Nations Unies sur la création d'emploi, la génération de revenus et la réintégration dans les situations post-conflits<sup>2</sup>.

Enfin, ce PPTD s'inscrit dans un contexte international marqué par la crise financière et économique, qui pourrait avoir des graves conséquences sociales et de sérieuses répercussions sur le monde du travail, surtout pour les catégories les plus faibles qui, en l'absence de mesures efficaces, peuvent voir leur situation de pauvreté s'aggraver et les inégalités se creuser. C'est probablement fort de ce constat que les ministres africains des finances et de la planification ont déclaré, le 12 novembre 2008, que «cette

<sup>1</sup> Juan Somavia, Directeur général du BIT.

<sup>2</sup> « UN policy for post-conflict employment creation, income generation and reintegration », Secrétariat Général des Nations Unies, Décision n°2008/19, 23 mai 2008.

crise est arrivée au moment le plus inopportun pour le continent africain: c'est un grave revers pour nous, car elle survient au moment où les économies des pays africains commençaient à sortir du marasme»<sup>3</sup>.

En somme, le PPTD Côte d'Ivoire s'inscrit dans ce contexte global difficile, supporte ces cadres de développement et répond aux priorités nationales visant à consolider la paix, la sécurité par le dialogue et à faire face aux défis de développement. Il a été formulé de façon participative avec l'engagement des mandants tripartites. Il est basé sur une analyse participative des problèmes et défis conduisant à l'identification des domaines prioritaires (priorités et réalisations) de coopération entre le BIT, les mandants et d'autres partenaires au développement dans le cadre des priorités de développement de la Côte d'Ivoire. Aussi, il fixe les priorités et réalisations qui forment la base de l'assistance technique du BIT, au cours de la période 2008-2013, pour l'élaboration des politiques ou la formulation et la mise en œuvre de ses programmes de coopération technique en Côte d'Ivoire.

Il s'agit donc d'une réponse cohérente, intégrée et efficace de l'OIT aux défis du pays dans les domaines où il possède un avantage comparatif pour contribuer à l'effort national global, en mobilisant toutes ses ressources (techniques, financières, organisationnelles) et celles de tous les autres acteurs (gouvernement, partenaires sociaux, partenaires au développement, etc.) vers l'atteinte des réalisations retenues.

---

<sup>3</sup> 303<sup>e</sup> session du Conseil d'administration du Bureau international du travail : *document sur les conséquences possibles de la crise financière et économique et sur les mesures à envisager pour y remédier* ; Genève, novembre 2008.



# 1. Contexte du pays

## 1.1 Contexte sociopolitique

La Côte d'Ivoire a longtemps représenté le moteur économique de la sous-région Afrique de l'Ouest, avec 40% de produit intérieur brut (PIB) de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) et une population estimée à 20,8 millions d'habitants en 2008, selon les projections de l'Institut National de la Statistique (INS).

Pays à revenu intermédiaire, la Côte d'Ivoire, longtemps reconnue pour sa stabilité socio-politique et économique, traverse depuis quelques années l'une des crises les plus sévères de son histoire, marquées par le Coup d'Etat de décembre 1999, la tentative de Coup d'Etat du 19 septembre 2002 et le déclenchement de la rébellion armée qui s'en est suivie.

Cette dernière crise, militaro-politique qui dure depuis six ans, s'est traduite par la partition du pays en deux zones, l'une au Nord contrôlée par les «Forces Nouvelles» et l'autre au Sud contrôlée par les «Forces Gouvernementales». Cette crise a déstabilisé la relative stabilité du pays, entraîné la rupture de la cohésion sociale, remis en cause des avancées significatives enregistrées sur le plan socio-économique, entraîné un ralentissement du développement économique, l'augmentation du chômage et du sous-emploi, en particulier chez les jeunes.

Cependant, depuis l'Accord Politique de Ouagadougou (APO) signé le 4 mars 2007 par les protagonistes de la crise, la Côte d'Ivoire est entrée dans une phase de transition d'une situation de crise vers la consolidation de la paix et la relance économique. L'APO s'est traduit dans les faits par la formation d'un Gouvernement de Réconciliation Nationale et un début de réunification du pays. Il a permis également aux protagonistes de la crise de se mettre d'accord en matière de désarmement, d'identification des populations, avec l'organisation des audiences foraines, et d'organisation des élections.

Le Président de la République et le Premier Ministre poursuivent des activités et des initiatives dans le sens du renforcement d'un climat social stable dans le pays et devant favoriser l'organisation des élections générales libres et transparentes, la relance économique et l'amélioration des conditions de vie des populations.

## 1.2 Situation économique, emploi et pauvreté

Depuis la fin des années 90, l'économie de la Côte d'Ivoire a évolué dans un environnement de crises socio-politiques et militaires qui a conduit à l'arrêt de plusieurs projets de développement et un recul de l'investissement tant public que privé. Le pays a enregistré des taux de croissance négatifs en 2002 et 2003 (respectivement de -1,6% et -1,7%) contre une croissance moyenne de 4,6% entre 1994-1999.

Cependant, depuis 2004, à la faveur des différentes initiatives de retour à la paix, le pays a enregistré une croissance économique positive (1,6% en 2004, 1,8% en 2005, 1,8% en 2007). L'apurement d'une grande partie de ses arriérés de paiement auprès des institutions financières internationales a permis au Gouvernement ivoirien en 2008 de renouer les négociations avec ces mêmes institutions, notamment le FMI, la Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement (BAD).

Ainsi, à la faveur de la mise en œuvre du programme de sortie de crise issu de l'APO et de la conclusion d'un programme d'Assistance d'Urgence Post-Conflict (AUPC) en août 2007 dont la bonne exécution devrait conduire à un programme appuyé par la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) du FMI, l'économie bénéficie d'un retour de confiance des opérateurs économiques.

Elle a amorcé un redressement qui pourrait se traduire par un taux de croissance attendu de 2,9% en 2008. Ce taux de croissance reste toutefois insuffisant pour satisfaire les besoins des populations.

### ***Emploi et pauvreté***

Selon le Rapport mondial sur le développement humain 2007/2008, le pays était classé au 166<sup>e</sup> rang sur 177 pays retenus selon l'indice de développement humain (2005). Alors que le niveau de pauvreté était estimé à 10% en 1985, il est passé de 33,6% en 1998 à 38,4% en 2002 et à 45% en 2005 selon la Banque Mondiale, puis à 48,9% en 2008 d'après les résultats de l'Enquête Niveau de vie des ménages<sup>4</sup>. La pauvreté touche plus particulièrement le monde rural : 49% en 2002, plus de 60% en 2008 contre 30% en milieu urbain. Le phénomène de pauvreté touche indistinctement les hommes et les femmes quel que soit le milieu de résidence. En effet, le seuil de pauvreté se situe en 2008 à 48,4% chez les hommes et à 49,5% chez les femmes contre respectivement 38,1% et 38,7% en 2002. A Abidjan, en 2008, le taux de pauvreté est de 20,7% chez les hommes et de 21,2% chez les femmes.

La pauvreté est aggravée par la situation préoccupante de l'emploi et du sous-emploi, bien que l'absence des données ne permette pas de mesurer suffisamment l'ampleur du phénomène. A l'instar des autres pays de la sous région, la Côte d'Ivoire est confrontée à un problème de disponibilité d'informations et d'indicateurs fiables et à jour sur l'emploi. Les études sur l'état du système d'information sur le marché du travail (SIMT) ont montré les faiblesses et insuffisances de ce système.

Ainsi, les statistiques les plus récentes sur le marché du travail indiquent que le taux brut d'activité est de 50,2% en 2008, contre 42,4% en 2002 et 46,0% en 1998. Quant au taux net d'activité des 15-59 ans, il s'établit à 80,1% en 2008 contre 65,8% en 2002 et 72,5% en 1998. Le nombre d'actifs occupés est passé de 6 420 366 en 1998 à 6 006 190 en 2000 et à 6 100 082 en 2002, soit une nette régression de 5%. Les travailleurs indépendants représentent la part la plus importante des emplois (48,8%) suivis par les travailleurs non rémunérés (31,6%) et l'emploi salarié (18,7%)<sup>5</sup>.

Le taux de chômage au niveau national s'est fortement accru, passant de 6,2% en 2002 à 15,7% en 2008, avec des grandes disparités suivant le sexe et le milieu de résidence (urbain et rural). En effet, le taux de chômage en 2008, est de 19,8% pour les femmes contre 12,1% chez les hommes ; il est de 27,4% en milieu urbain contre 8,7% en milieu rural. A Abidjan, le taux de chômage est de 33,2% en 2008 contre 20,9% en 2002 et 16,1% en 1998. Ces taux de chômage sont plus préoccupants si l'on considère le chômage au sens large<sup>6</sup>. En effet, suivant ce critère, l'on estime à 13,1% le taux de chômage au niveau national en 2002, et il est de 31,8% à Abidjan contre 24% en 1998.

Les jeunes et les femmes sont les franges de la population les plus vulnérables sur le marché du travail. En effet, le taux de chômage (au sens strict) des jeunes était de 26,4% à Abidjan et de 20,9% sur l'ensemble de la population active. En 2008, au niveau national, le taux de chômage des jeunes du groupe d'âge 15-24 ans est de 24,2%, et de 17,5% pour le groupe d'âge 25-34 ans. Par ailleurs, le taux de chômage des femmes était de 24% à Abidjan contre 19% pour les hommes.

Le sous-emploi lié à la durée du travail était très important en 2002. Les personnes en situation de sous-emploi lié à la durée du travail étaient 23,8% de la population totale occupée, avec une part plus importante pour les femmes : 30,9% contre 18,6% pour les hommes.

<sup>4</sup> Source : INS, Enquête Niveau de vie des ménages (ENV) 2008. Le seuil de pauvreté retenue en 2008 est de 241 145 FCA par tête et par an.

<sup>5</sup> Observatoire de l'emploi, des Métiers et de la Formation : *Situation de l'emploi en 2002* ; Août 2003 ; Abidjan.

<sup>6</sup> C'est-à-dire en considérant les personnes « sans travail » et « disponibles pour travailler » ; et en laissant tomber le troisième critère définissant la situation de chômage (au sens strict): « à la recherche d'un travail » au cours de la période de référence.

En 2002, les actifs occupés ayant un revenu inférieur au SMIG représentaient 57% des actifs occupés ; avec une situation plus préoccupante pour les femmes (71,5% contre 50,4% pour les hommes). En somme la situation de l'emploi et de la pauvreté s'est fortement détériorée au cours des dix dernières années.

C'est, conscient de ces défis, que la Côte d'Ivoire s'est engagée dans le processus d'élaboration d'un Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP) pour la période 2009-2013, ce qui permettra à terme d'accéder à un programme d'allègement de la dette extérieure (estimée à 6,746 milliards de FCFA, soit 71% du PIB). L'élaboration du DSRP traduit la volonté de l'Etat de Côte d'Ivoire de renouer avec une croissance économique soutenue et durable et de tout mettre en oeuvre pour réussir le pari de la réduction de la pauvreté.

De plus quelques initiatives de lutte contre la pauvreté et de promotion de l'emploi ont été mise en oeuvre. C'est dans ce cadre que s'inscrit notamment l'évolution du secteur de microfinance<sup>7</sup> au cours de ces dernières années. C'est également dans ce cadre que s'inscrit la création du Fonds national de solidarité (FNS) en 2005, ou encore les actions de formation et insertion des jeunes qui ont été mises en oeuvre à travers la plate forme de services AGEPE – AGEFOP-FDPF-FNS, l'adoption du Programme National de développement de l'emploi (PNDE), pour ne citer que quelques initiatives.

### **1.3 Engagements en matière de Normes internationales du travail et de dialogue social**

En matière de Normes internationales du Travail (NIT), la Côte d'Ivoire a ratifié 34 conventions, dont les 8 Conventions fondamentales de l'OIT, et trois des quatre conventions prioritaires, c'est-à-dire les conventions nos. 81 (inspection du travail), 129 (inspection du travail dans l'agriculture) et 144 (consultations tripartites); seule la convention no.122 sur la politique de l'emploi, 1964 n'est pas encore ratifiée. De même, le pays a des problèmes en matière de communication - dans les délais - de ses rapports dus au titre de l'article 22 de la Constitution de l'OIT, c'est-à-dire au titre de son obligation de soumettre des rapports périodiques sur l'application effective des conventions ratifiées. Ainsi, à ce jour, la Côte d'Ivoire n'a pas encore communiqué ses rapports dus au 1<sup>er</sup> Septembre 2008.

Le principal objectif en matière normatif sera donc d'assister la Côte d'Ivoire pour qu'elle comble son retard en matière de « soumission aux autorités législatives » des instruments adoptés par la CIT depuis 1996 et de communication - dans les délais - de rapports de qualité dus au titre des articles 19 et 22 de la Constitution de l'OIT. Dans un deuxième temps, il s'agira de contribuer à une meilleure application des conventions ratifiées par ce pays, en fonction des commentaires des organes de contrôle de l'Organisation et des demandes spécifiques présentées par les mandants. Le Programme d'Appui à la Mise en Oeuvre de la Déclaration (PAMODEC) en Côte d'Ivoire devrait constituer à cet égard une aide précieuse. L'accent sera également mis sur la promotion de la ratification de certaines conventions jugées pertinentes pour la Côte d'Ivoire compte tenu des priorités formulées dans le présent document, notamment en matière de promotion de l'emploi, telles que les conventions nos. 122 sur la politique de l'emploi, 1964 et no.94 sur les clauses de travail (contrats publics), 1949.

---

<sup>7</sup> La microfinance apparue au début des années 90, a connu une forte progression depuis 1995. En effet, l'épargne totale collectée par ce secteur est passée de 61 milliards de FCFA en 2005 à 71,9 milliards de FCFA en 2006 et 85 milliards de FCFA en 2007 ; ce qui a contribué à l'octroi de crédits à hauteur de 24,2 milliards de FCFA en 2005, 28,9 milliards de FCFA en 2006 et près de 30 milliards de FCFA en 2007. En dépit de cette progression, le taux de pénétration du marché par les Institutions de la microfinance (IMF) reste faible (16,5% en 2006) avec une absence remarquable en milieu rural. Source : Ministère du Plan et du développement, DSRP 2009-2013.

L'enquête nationale sur le travail des enfants (ENTE)<sup>8</sup> estime à environ 22,2% la proportion d'enfants âgés de 6 à 17 ans économiquement actifs. Parmi ces derniers, 4,9% sont victimes de la traite soit environ 33 450 enfants, ce qui correspond à 1,1% de l'ensemble des enfants de 6 à 17 ans.

Bien que le pays ait ratifié les Conventions no.138 sur l'âge minimum d'accès au travail, et no. 182 sur les pires formes de travail des enfants, la problématique du travail des enfants reste une réalité de grande ampleur. Le gouvernement en a pris conscience et a élaboré et adopté un Plan d'Action contre la traite et les pires formes de travail des enfants. La mise en œuvre de ce plan reste une préoccupation au niveau du gouvernement.

Depuis l'Accord de Paix de Ouagadougou (APO) en mars 2007, le dialogue social entre le gouvernement et les partenaires sociaux s'est considérablement intensifié. Après le Pré-Forum social tripartite qui s'est tenu début 2007 à Grand Bassam, fixant un cadre de réforme éventuelle du Code du travail et du statut de la Fonction Publique, le gouvernement s'est engagé à fixer le cadre de concertation et de fonctionnement du Conseil National du Travail (CNT) à travers un décret.

#### **1.4 Priorités de développement du pays**

Malgré les progrès remarquables enregistrés, notamment après l'Accord Politique de Ouagadougou (APO), signé le 04 mars 2007, la situation politique et le processus de consolidation de la paix en Côte d'Ivoire restent à renforcer. En effet, de nombreux défis doivent être relevés, notamment : (i) Le démarrage effectif du programme national de désarmement, démobilisation et réinsertion des ex-combattants et des milices (DDR/DDM) et du programme national de service civique; (ii) Le redéploiement global et le fonctionnement de l'administration de l'Etat dans la zone Centre - Nord - Ouest du pays ; (iii) Le retour effectif des personnes déplacées et victimes de guerre dans leurs lieux de résidence habituelle; (iv) La reconstruction et la réhabilitation communautaire dans les zones affectées par la crise ; (v) La réforme du secteur sécuritaire et l'intégration des Forces Armées des Forces Nouvelles (FAFN) et des Forces Armées Nationales de Côte d'Ivoire (FANCI) dans une armée nationale ; (vi) Le processus électoral.

Cependant, la Côte d'Ivoire fait preuve d'une grande détermination pour résoudre la crise et reprendre le chemin du développement durable. Cette volonté s'est traduite notamment par l'élaboration du Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP) couvrant la période 2009-2013, qui devrait être finalisé dans les prochains mois. Le DSRP définit les priorités du Gouvernement à moyen terme pour répondre aux causes profondes des différentes crises ainsi qu'aux défis majeurs de développement du pays.

Sur la base des différentes consultations politiques menées en 2008, et de l'évaluation de la mise en œuvre du DSRP Intérimaire, validé en 2002, six axes stratégiques pour la réduction de la pauvreté sur la période 2009-2013 ont été retenus. Il s'agit de : (i) consolidation de la paix, sécurité des personnes et des biens, et promotion de la bonne gouvernance ; (ii) assainissement du cadre macroéconomique ; (iii) création d'emplois et de richesses par le soutien au monde rural et la promotion du secteur privé ; (iv) amélioration de l'accessibilité et de la qualité des services sociaux de base, préservation de l'environnement, promotion de l'égalité du genre et sécurité sociale ; (v) décentralisation comme moyen de participation des populations au processus de développement et de réduction des disparités régionales ; et (vi) contexte international et intégration régionale.

L'Accord Politique de Ouagadougou (APO) a ouvert de nouvelles perspectives pour la Côte d'Ivoire. Elle a notamment renforcé le processus de restauration et de consolidation d'une paix durable, créé le retour

---

<sup>8</sup> Enquête nationale sur le travail des enfants-ENTE ; INS et Ministère de la Fonction Publique et de l'Emploi, Abidjan, Décembre 2008.

progressif d'un climat de confiance et favorisé la redynamisation de la coopération avec les partenaires au développement.

C'est ainsi qu'un Programme d'Assistance d'Urgence Post-Conflict (AUPC) a été signé avec le FMI, en août 2007, un projet d'Appui Institutionnel Multi sectoriel (AIMSC) a été conclu avec la BAD en février 2008, un Programme d'Assistance Post-Conflict (PAPC) a été conclu avec la Banque Mondiale et le Plan-Cadre des Nations Unies sur l'Aide au Développement (PNUAD) pour la période 2009-2013 a été signé avec le Gouvernement en juillet 2008.

### **Réponse du Système des Nations Unies**

Sur la base des axes prioritaires proposés dans le cadre de la mise en œuvre du DSRP-Intérimaire, des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et des résultats de l'étude sur les avantages comparatifs du SNU, les cinq effets UNDAF ci-après ont été retenus :

- D'ici 2013, la paix est consolidée par le renforcement de la sécurité des personnes et des biens, et par la création des conditions favorables à la réconciliation nationale, à la réinsertion communautaire et au respect des droits de l'homme.
- D'ici 2013, les institutions nationales et locales ainsi que les organisations de la société civile sont restaurées sur le territoire national et les capacités de bonne gouvernance sont renforcées pour mieux servir toutes les couches de population, en respectant l'égalité de genre et les droits de l'homme.
- D'ici 2013, les capacités du Gouvernement, du secteur privé et des populations, notamment les plus vulnérables, à créer des emplois et des richesses et à assurer la sécurité alimentaire sont renforcées.
- D'ici 2013, l'accès équitable pour tous aux services sociaux de base de qualité ainsi que la protection sociale et l'assistance aux groupes vulnérables sont améliorées.
- D'ici 2013, les ressources en eaux, forestières, et environnementales sont protégées, préservées et gérées de façon durable et concertée.

## **1.5 Coopération avec le BIT et leçons tirées**

Au cours des dix dernières années, la coopération entre le BIT et la Côte d'Ivoire est restée active dans les différents domaines touchant son mandat. Ainsi l'équipe du Bureau Sous Régional de l'OIT pour l'Afrique de l'Ouest s'est fortement impliquée dans le processus du DRSP Intérimaire ivoirien en jouant un rôle technique considérable dans son élaboration, sur la base de la reconnaissance du caractère intersectoriel de l'emploi et du respect du rôle consultatif important des Organisations d'employeurs et de travailleurs.

Malgré la relocalisation temporaire de la majorité des fonctionnaires du Bureau sous régional de l'OIT (BSR) d'Abidjan, plusieurs missions d'appui conseil et d'assistance technique ont été réalisées dans les domaines jugés prioritaires par les mandants tripartites et le BIT. Ces missions ont permis : (a) la sensibilisation des principaux acteurs aux effets de la crise sur l'emploi et la pauvreté en Côte d'Ivoire, (b) la participation du BIT à différents processus de réflexion initiés par le système des Nations Unies, (c) la mise en œuvre d'activités et de programmes d'appui en vue de répondre aux attentes des mandants tripartites.

En octobre 2007, à la demande du Ministre de la Fonction Publique et de l'Emploi, une mission multidisciplinaire du BIT s'est rendue à Abidjan pour lancer la formulation d'un programme post crise de promotion du travail décent, qui est le PPTD de la Côte d'Ivoire.

Au cours de ces dernières années, les principales actions et réalisations ci-après méritent d'être soulignées.

En **matière de travail enfants**, avec l'appui de ses différents partenaires au développement et des ONGs, le pays a engagé des actions contre le travail des enfants. Ainsi, il a ratifié en 2003 les Conventions 182 et 138 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants et l'âge minimum, et signé le mémorandum d'accord de participation au programme IPEC.

La collaboration entre le Gouvernement de la Côte d'Ivoire et le BIT, dans le cadre de l'abolition du travail des enfants et ses pires formes, a conduit à la mise en place des composantes des projets régionaux de lutte contre la traite des enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre (LUTRENA), le Programme Ouest africain du secteur du cacao/de l'agriculture commerciale pour lutter contre le travail dangereux et l'exploitation des enfants par le travail (WACAP), ainsi que l'enquête nationale sur le travail des enfants (ENTE-SIMPOC). Avec l'appui des projets LUTRENA et WACAP, un Plan National de Lutte contre la traite et les pires formes de travail des enfants a été élaboré et adopté en 2007 pour la période 2007-2009.

Sa mise en œuvre reste une préoccupation pour les autorités qui ont mobilisé une partie des ressources nécessaires. Le projet de coopération technique en cours (IPEC-LUTRENA) devra jouer un rôle accru dans l'application des conventions (C 138 et C 182) concernant les pires formes de travail des enfants et en particulier la traite.

Après la première enquête sur le travail de enfants (2005), le pays intègre désormais le volet travail des enfants dans les opérations de collecte des données socio-économiques. C'est le cas notamment pour l'enquête niveau de vie des ménages 2008.

En **matière d'Emploi**, le BIT a fourni un appui technique au Ministère de la Fonction Publique de l'Emploi et de la Réforme Administrative et aux partenaires sociaux pour la formulation et la mise en œuvre du Projet pilote de Développement des Initiatives Génératrices d'Emplois (PRODIGE) qui constitue un des éléments clés de l'opérationnalisation de la stratégie du gouvernement en matière d'insertion des jeunes affectés par le conflit.

Intégré dans le Plan National de développement de l'Emploi (PNDE), le PRODIGE s'inscrit dans les priorités des autorités ivoiriennes en matière de réconciliation et de reconstruction nationales et vise l'accompagnement des efforts de normalisation de la vie économique et sociale. L'objectif de développement du projet pilote est de contribuer à la réinsertion économique et sociale des jeunes filles et jeunes hommes affectés par les conflits dans la région de l'ouest et au renforcement de leur participation aux efforts de reconstruction nationale. Cette phase pilote vise la réinsertion professionnelle de 1500 personnes par la réalisation de microprojets générateurs de revenus et d'emplois.

En novembre 2007, une mission du BIT spécifique sur les travaux HIMO dans le contexte de reconstruction a permis de formuler un document préliminaire de projet en vue de la réinsertion des jeunes par l'utilisation des approches HIMO dans le cadre des travaux de reconstruction et de sortie de crise (PURICEJ).

L'appui du BIT a également porté sur l'amélioration du système d'information sur le marché du travail à travers le renforcement des capacités des principaux acteurs dont la direction générale de l'emploi et l'observatoire de l'emploi des métiers et la formation (OEMF). Le BIT a appuyé la Direction générale de l'emploi dans l'élaboration des premiers comptes de l'emploi public en Côte d'Ivoire. Conformément à la recommandation de la mission multidisciplinaire du BIT en Octobre 2007, le BIT a élaboré un projet de renforcement du système d'information sur le marché du travail. Ce projet a été adopté par les principaux partenaires nationaux en août 2008.

Dans le cadre d'une politique de relance du **Dialogue social** en Côte d'Ivoire, le BIT avait, sur la demande des partenaires sociaux, organisé en 2005 une série d'ateliers de promotion d'un pacte social

et de redynamisation des institutions tripartites. Ce qui a amené le gouvernement à organiser un pré forum de dialogue social (secteur public), en mars 2007, et d'annoncer la signature du protocole d'accord pour la stabilité sociale et la mise en place d'un cadre national de dialogue social. En même temps les partenaires sociaux ont sollicité le BIT pour la formation des membres de ce cadre en « techniques de négociation » et les inspecteurs du travail en « médiation ».

Concernant les stratégies nationales et sectorielles de **protection sociale**, notamment la sécurité et la santé au travail et le VIH/SIDA, l'assistance du BSR d'Abidjan a permis la validation et la mise en œuvre de la stratégie de sortie de crise en Sécurité et Santé au Travail en Côte d'Ivoire avec un Programme d'Activités Prioritaire (PAP) 2006-2007 comportant 7 volets. Avec l'appui du BIT, le pays a : (i) élaboré un Document Cadre de Politique Nationale de Sécurité et Santé au Travail qui reste à valider ; (ii) révisé sa Liste Nationale des Maladies Professionnelles ; (iii) mis en place des programmes de formation et de spécialisation en Sécurité et Santé au Travail des Professionnels de la Santé et des Syndicats relevant de l'Agriculture, de l'Alimentation et de l'Hôtellerie ; (iv) mis en place des stratégies et programmes globaux et sectoriels de lutte contre le VIH/SIDA.

En 2005, le taux de prévalence du VIH était estimé à 4,87%, selon les résultats de l'enquête sur les indicateurs du Sida en Côte d'Ivoire (EISCI 2005).

Il convient également de souligner qu'une initiative d'assurance maladie universelle (AMU) avait été lancée en 2001 par le gouvernement avec l'appui du BIT. Malgré la mobilisation et la diversité des acteurs ayant pris part au processus, pour des raisons diverses dont certaines liées à la crise et d'autres au montage technique du projet, l'AMU n'a pu être mis en place ni aboutir aux résultats escomptés. A la faveur du remaniement ministériel intervenu le 28 décembre 2005, le Ministère de la Famille et des Affaires Sociales, a désormais en charge le chantier du projet d'implantation de l'Assurance Maladie Universelle (AMU) en Côte d'Ivoire.

Une évaluation de l'AMU, entreprise en avril 2006 a abouti à un constat partagé par tous les acteurs, bénéficiaires potentiels et partenaires sociaux. Une des grandes faiblesses de l'AMU a été de ne pas avoir pris en compte ni capitalisé les acquis des systèmes de sécurité sociale existant et leur potentiel d'extension en termes d'expertise, de couverture des populations et de moyens disponibles, tant dans l'économie formelle (MUGEFCI, CNPS, FPM,...) qu'informelle (mutuelles de santés communautaires, associatives, ...). Les acteurs, sous l'impulsion du Ministère technique, ont demandé l'appui du BIT pour réfléchir à un recadrage de l'AMU, tant du point de vue de son architecture générale que de sa gouvernance

### ***Leçons tirées de la Coopération passée et récente***

Au cours des premières décennies ayant suivi son indépendance, la Côte d'Ivoire avait adopté une politique tous azimuts de coopération internationale, ce qui a valu au pays d'abriter les sièges de nombreuses institutions internationales et ambassades de pays occidentaux notamment, ainsi que le Bureau Régional du BIT en Afrique et le Bureau Sous régional du BIT pour l'Afrique Occidentale.

La Côte d'Ivoire a souligné l'importance de la promotion de l'Emploi dans ses stratégies de réduction de la pauvreté et la nécessité de mettre le travail décent au cœur de ses stratégies de développement, à travers son engagement dans la préparation et le suivi du Sommet Extraordinaire des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union Africaine sur l'Emploi et la Lutte contre la Pauvreté.

Ainsi, à titre indicatif, avec l'appui des programmes du BIT, la Côte d'Ivoire a développé un Plan National de lutte contre le travail des enfants et ses pires formes, ce qui répond, d'une part, aux recommandations contenues dans le rapport Global de 2006 et approuvées par le Conseil d'administration du BIT, et d'autre part, à une volonté d'appropriation nationale. Par ailleurs, pour renforcer la démarche d'appropriation des programmes par les partenaires, une étude institutionnelle sur

l'ancrage de la cellule travail des enfants et du comité Directeur national a été réalisée avec l'objectif de mieux identifier les perspectives d'appropriation à moyen et long terme de la question du travail des enfants. De même un Plan National de Développement de l'Emploi (PNDE) a été validé, un Projet Pilote, de Développement des Initiatives Génératrices d'Emplois (PRODIGE) formulé avec l'appui du BIT et financé par le budget national.

Malheureusement, les crises à répétition qui ont débuté en 1999, ont conduit en fin 2002 à la mise en veilleuse de divers projets de coopération du BIT du fait de la suspension des actions de développement liée au passage en phases 3 et 4 de sécurité des Nations Unies.

Tous les projets du BIT mis en œuvre ou en cours en Côte d'Ivoire ont dans l'ensemble atteint leurs objectifs de façon satisfaisante. Néanmoins, la masse critique souhaitée, en terme d'impact, n'est pas encore atteinte, notamment à cause du degré insuffisant d'intégration des différents projets, et de la réduction des opportunités de mobiliser des ressources pour la mise en œuvre des projets observés au cours des cinq dernières années.

L'engagement des autorités pour la Promotion du Travail Décent justifie la formulation de ce PPTD dont l'objectif est d'offrir un cadre cohérent, intégré et efficace des appuis du BIT, en concertation avec les mandants, tirant les leçons des succès passés et visant à plus d'efficacité et d'efficience. Un accent particulier sera donc mis sur l'approche multidisciplinaire et la démarche consistant à renforcer le partenariat avec les autres acteurs du développement pour une meilleure synergie dans les interventions.

## 2. Priorités du programme

La principale priorité retenue, en concertation avec les mandants, est : « **La promotion d'emplois décents pour les jeunes filles et garçons dans une perspective de sortie de crise et de développement durable** »

Comme on l'a vu, les priorités de l'Etat de Côte d'Ivoire s'articulent autour de la réconciliation et la reconstruction nationales, les objectifs premiers étant le rétablissement de la paix et de l'intégrité territoriale, ainsi que l'organisation d'élections libres et transparentes.

A cet égard, la création des opportunités d'emplois pour les jeunes est un des défis prioritaires. Car le chômage des jeunes, étant déjà un problème en temps normal, s'est considérablement aggravé au cours de ces dernières années. Les jeunes qui souffrent plus que les autres segments de la population active, du fait notamment du faible niveau d'éducation, du manque de formation professionnelle adéquate, de l'interruption des études liée ou non à la participation active dans le conflit, se trouvent donc dans un cercle vicieux de violence, chômage, pauvreté et exclusion sociale, et constituent ainsi un risque d'instabilité pour les communautés où ils habitent.

Dans ce contexte, et en considérant l'objectif de lutte contre la pauvreté à travers la promotion du travail décent, le BIT a choisi, en accord avec les autorités et les partenaires ivoiriens, de concentrer son action dans les années à venir sur l'objectif prioritaire qui est **l'Emploi décent pour les jeunes filles et garçons dans une perspective de sortie de crise et de développement durable**. Cibler les jeunes dans un contexte de post-conflit et dans un environnement économique international difficile, permet de renforcer la stabilité et la paix, et de stimuler un développement économique durable basé sur des ressources humaines dynamiques.

Cette priorité tient compte de l'importance de la question de l'emploi, en particulier celui des jeunes, notamment au vu des recommandations du Sommet de Ouagadougou en septembre 2004 et, plus récemment, l'adoption par la 97<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail, en juin 2008, de la



Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, qui sera mise en oeuvre dans le cadre de l'Agenda du travail décent et de ses quatre objectifs stratégiques. Elle tient également compte des priorités retenus dans le DSRP 2009-2013 et l'UNDAF 2009-2013.

Comme on le verra dans les sections qui suivent, cet axe prioritaire de promotion de l'emploi des jeunes en Côte d'Ivoire constitue une porte d'entrée stratégique pour les actions du BIT. Ceci permet non seulement de mieux utiliser les ressources disponibles, de développer davantage de synergies entre les différents axes du travail décent au sein même du BSR Abidjan, mais également de mieux intégrer les projets et programmes de coopération technique dans le cadre de la programmation du BSR Abidjan, voire au-delà pour l'ensemble des ressources du BIT. Dans sa stratégie, celui-ci doit prendre en compte, dès le départ du biennium, les produits et activités programmés par les projets de coopération technique.

Il faut souligner que la priorité de l'emploi des jeunes est un domaine qui bénéficie d'un engagement politique fort de la part des autorités ivoiriennes. Le BSR Abidjan appuiera la Côte d'Ivoire dans son effort de promouvoir l'emploi des jeunes dans un contexte de crise, à travers le renforcement des capacités d'acteurs divers et par la mise en oeuvre de programmes multidimensionnels aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural, notamment dans les domaines des programmes intensifs d'emplois dans un contexte de reconstruction, du développement des compétences, de la protection sociale, de la lutte contre le travail des enfants notamment ses pires formes, du renforcement des capacités des mandants. Le BIT s'appuiera sur les efforts du gouvernement dans ce domaine et mobilisera d'autres partenaires au développement en vue d'accompagner toutes les initiatives nationales de lutte contre la pauvreté par la promotion des emplois productifs et décents, en particulier pour les jeunes filles et garçons.

### **3. Réalisations à court et moyen terme**

Les réalisations ci-après ont été identifiées. Pour chacune, nous décrivons les stratégies envisagées permettant de les atteindre, ainsi que les indicateurs performance permettant de mesurer les résultats atteints.

#### **3.1 CIV101 - Le gouvernement en concertation avec les partenaires sociaux met en oeuvre des mesures de création d'emplois par la formulation et l'opérationnalisation de programmes d'insertion socioéconomique des jeunes et autres groupes vulnérables**

##### **Stratégie :**

Pour atteindre cette réalisation, la stratégie d'appui du BIT à la Côte d'Ivoire s'articulera essentiellement autour des actions suivantes:

(a) Il s'agit à court et moyen terme de contribuer, à travers l'approche des programmes d'investissements à Haute Intensité de Main-d'Oeuvre (HIMO), à la réinsertion des jeunes par l'augmentation des opportunités d'emplois générés par les programmes de reconstruction. Cette intervention de court terme complète les initiatives locales en cours et prépare les conditions de mise en oeuvre de programmes de création d'emplois de plus long terme après la phase d'urgence actuelle. Il apporte une valeur ajoutée aux programmes de reconstruction et de pacification du pays.

De façon plus précise, il s'agit de (i) offrir des opportunités d'emploi à travers la réalisation des travaux et aménagements intensifs en emploi initiés au niveau local (ii) assurer la formation des services techniques municipaux et la formation des opérateurs locaux (PME, Bureau d'études....), des

organisations locales afin qu'ils exécutent efficacement les travaux HIMO (iii) promouvoir la création d'activités génératrices de revenus au profit des jeunes regroupés en association ou dans le cadre de l'auto emploi.

Les interventions seront notamment articulées autour des actions suivantes : (i) sessions de formation des collectivités locales en matière de programmation des investissements et de contrôle des travaux intensifs en emploi afin que les collectivités locales considèrent l'emploi comme une composante essentielle des programmes de reconstruction. Un accent sera mis sur la réhabilitation/protection de l'environnement (notamment le massif forestier) considéré comme un domaine prioritaire des travaux intensifs en emploi, surtout dans ce contexte de reconstruction. (ii) Encadrement et formation des cadres et de la main d'œuvre non qualifiée : Il est prévu des sessions d'orientation qui permettront aux jeunes de définir l'activité génératrice de revenus qu'ils devraient entreprendre individuellement ou collectivement après les travaux HIMO. Il sera organisé des sessions courtes de formation professionnelle technique et en gestion avec le soutien de la Plateforme de Service composée de l'AGEFOP, le FDFP, l'AGEPE et le Fonds National de Solidarité (FNS). (iii) Adaptation des procédures d'exécution des marchés : la pérennisation des effets de l'intervention du BIT ; il sera mis en place un nouveau dispositif contractuel qui requiert l'accord des PME et des Communes à un certain nombre d'obligations dont la formation des jeunes travailleurs et la collecte des données sur l'emploi, le contrôle et le suivi des travaux HIMO. (iv) Renforcement des capacités d'organisation et de négociation à la base, à travers des contrats de type communautaire qui précisent les droits et obligations des différentes parties locales impliquées dans la mise en œuvre des travaux. (v) Activités génératrices de revenus : le BIT engagera une concertation avec les parties prenantes qui permettra en outre d'examiner toutes autres approches alternatives de financement des activités génératrices de revenus au profit des travailleurs. Une attention particulière sera portée aux besoins et aux attentes des femmes.

D'autre part le programme HIMO du PPTD devra concerner également les responsables des grandes entreprises afin que ces derniers soient davantage sensibilisés à prendre en compte l'emploi dans leurs méthodes et procédés technologiques.

(b) La stratégie pour accroître la base de connaissance pour la promotion du travail décent s'articule autour des axes suivants: (i) la sensibilisation des décideurs politiques et économiques, des partenaires nationaux et de la société civile, sur l'importance, la nécessité et l'urgence d'améliorer la production, l'analyse et la dissémination des statistiques du travail et la formation professionnelle ; (ii) la réorganisation et le renforcement des capacités des structures productrices des statistiques du travail et leur organisation en un système d'information sur le marché du travail (SIMT) performant et pérenne ; (iii) le renforcement de la production, l'analyse et la dissémination des statistiques sur le marché du travail et la formation professionnelle, avec une attention particulier aux effets du conflit et de la crise sur le marché du travail et aux opportunités de réintégration des groupes vulnérables ; (iv) le renforcement de la coordination au niveau du SIMT, de la communication et coopération avec les utilisateurs, les partenaires techniques et financiers, par l'établissement des cadres permanents de concertation entre les producteurs d'une part et entre les producteurs et les utilisateurs et partenaires techniques et financiers d'autre part ; et (v) le renforcement des capacités des structures compétentes dans l'évaluation de l'impact des investissements publics (exemple de la coopération technique bilatérale et multilatérale) en termes de création d'emploi.

(c) La participation des partenaires sociaux dans la recherche des solutions en matière d'emploi. La participation syndicale aux activités de plusieurs programmes et institutions chargés de la création d'emploi des jeunes reste limitée. Pour contribuer à l'insertion sociale des jeunes et répondre aux besoins de leurs membres potentiels en s'appuyant sur les outils du BIT, les organisations syndicales doivent être capables de s'impliquer activement dans les diverses activités nationales qui vise la promotion de l'emploi des jeunes, filles et garçons.

(d) La promotion de conditions favorables pour la relance des activités productives et commerciales dans les districts et départements les plus affectés par le conflit. A ce propos, les actions envisagées appuieront la relance du secteur privé, à travers le renforcement des capacités des institutions d'appui-conseil aux entrepreneurs, la vulgarisation des paquets de formation en gestion d'entreprise, et un accès amélioré aux produits et services de la micro finance.

Cette proposition d'intervention du BIT s'inscrit dans le cadre des efforts du Système des Nations Unies tels que décrits dans l'UNDAF et s'intègre dans la politique de développement du pays pour lui donner un caractère plus pérenne. Elle prend appui sur les piliers du DSRP.

Elle contribue en particulier à l'atteinte de l'effet UNDAF : « Relance économique et sécurité alimentaire » dont notamment « Les capacités du gouvernement et des collectivités décentralisées en matière de gouvernance économique, de développement de politiques et de stratégies sont renforcées » et se retrouve dans les axes stratégiques 2 et 3 du DSRP.

Cette proposition d'intervention du BIT concourt à l'atteinte des résultats immédiats du Programme et Budget 2008/2009 suivants :

- Accroître la capacité des mandants d'élaborer des politiques et recommandations d'action visant une croissance riche en emplois, l'emploi productif et la réduction de la pauvreté
- Accroître la capacité des Etats Membres et des partenaires pour le développement d'élaborer et de mettre en oeuvre des politiques et programmes d'investissement visant les infrastructures et reposant sur une utilisation intensive de main-d'oeuvre
- Accroître la capacité des Etats Membres d'élaborer des politiques ou des programmes axés sur l'emploi des jeunes

## Produits

Pour cette réalisation, les produits suivants ont été identifiés :

1. un programme d'appui aux investissements décentralisés pour la création d'emplois décents au profit des jeunes, filles et garçons, est formulé et mis en oeuvre
2. un projet de renforcement du SIMT est mis en oeuvre et est à mesure de capter les effets du conflit et des activités de reconstruction sur le marché du travail
3. le programme PRODIGE est étendu à l'ensemble du territoire.

## Indicateurs

Les indicateurs associés à cette réalisation ainsi que les cibles sont les suivants :

- (i) Nombre de journées de travail générées dans les communes sélectionnées par l'utilisation des approches HIMO. Cible : Au moins 200.000 journées de travail sont générées dans 20 communes par l'exécution des travaux HIMO.
- (ii) Nombre d'indicateurs du marché du travail désagrégés par sexe régulièrement renseignés : Cible : les 20 indicateurs clés du marché du travail sont renseignés
- (iii) Nombre de villes ayant bénéficié du programme PRODIGE.

## Partenaires

Les principaux acteurs de la mise en oeuvre sont : le Ministère de la Fonction Publique et de l'Emploi, Ministère des Infrastructures Economiques, la Plateforme de Service (PFS), l'Agence de Gestion des Routes (AGEROUTE), l'Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire (UVICOCI), INS, avec les appuis techniques et financiers du Bureau sous régional de l'OIT pour l'Afrique de l'Ouest et les Départements et Unités techniques du BIT à Genève (EMP/INVEST, EMP/POLICY, EMP/ELM, EMP/SKILLS, STAT, COOP, ACTRAV, ACTEMP, GENDER, Centre de TURIN,...).

### **3.2 CIV102- Les institutions et structures de promotion de l'emploi, les départements ministériels sectoriels et les partenaires sociaux disposent des capacités pour formuler et mettre en œuvre des programmes pour la promotion de l'emploi des jeunes**

#### **Stratégie :**

Il s'agira de développer les capacités des principaux acteurs, leur permettant de formuler des programmes, projets ou mesures visant à exploiter tout le potentiel d'énergie, d'inventivité et de productivité des jeunes pour les sortir du chômage et du sous-emploi. L'on veillera à associer tous les principaux acteurs, y compris les structures représentatives des jeunes. Le BIT axera ses efforts sur la promotion des questions d'égalité entre les jeunes filles et garçons en matière d'emplois.

Il s'agit de favoriser la formulation et la mise en œuvre de programmes, projet et mesures conçus spécialement pour répondre à l'impact réel ou potentiel de la crise militaro-politique, mais également de la crise financière et économique. De telles actions devraient permettre, entre autres, de stimuler l'emploi des jeunes et l'emploi dans les petites entreprises.

Les interventions envisagées s'inscrivent en particulier dans le cadre de la composante ivoirienne du programme sous régional de promotion d'emplois productifs et décentés pour les jeunes des pays de l'Union du Fleuve Mano et la Côte d'Ivoire, couvrant la période 2008-2012. La stratégie de ce programme est de faire face aux problèmes de chômage et sous emploi des jeunes dans cet espace communautaire par le développement de l'employabilité, le développement des compétences et la création d'emplois, la promotion de l'auto-emploi, la promotion de l'égalité homme femme dans les opportunités d'emplois.

Le BIT s'appuiera sur le réseau GERME mise en place dans le cadre de ses précédentes interventions en Côte d'Ivoire, dont il essayera de capitaliser les principaux résultats. Ce réseau sera renforcé et les formations décentralisées au profit des jeunes bénéficiaires du programme dans les quatre districts couverts par la Plate de Forme de service ainsi que dans les districts ciblés par le programme PRODIGE. Les actions envisagées porteront également sur l'appui à l'amélioration des offres des services des structures et institutions de promotion de l'emploi pour des produits innovants ciblant les jeunes chercheurs d'emploi, les études d'impact des investissements directs étrangers sur la création d'emplois, etc.

Il s'agira également de favoriser le développement des approches participatives et basés sur les ressources et les forces locales (par exemple avec l'approche pour le Redressement Economique Locale) pour faciliter le dialogue et combattre l'exclusion sociale et économique, et pour réduire les occasions d'hostilités entre les communautés ; veiller que les programmes de création d'emplois ne soient pas la source d'ultérieures inégalités entre populations ou groupes, mais au contraire, puissent servir à promouvoir un accès égalitaire aux opportunités.

Un partenariat sera développé avec les autres acteurs, en particulier l'ONUDI et le Réseau pour l'emploi des jeunes (YEN)<sup>9</sup> et la Banque Mondiale.

Cette proposition d'intervention du BIT contribue à l'atteinte de l'effet UNDAF : « Relance économique et sécurité alimentaire » dont notamment l'effet programme : « Les mécanismes de création d'emploi particulièrement en faveur des jeunes, femmes, des communautés et des personnes déplacées internes

---

<sup>9</sup> Le YEN a été créé à l'initiative du Secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan, dans le sillage de la Déclaration du Millénaire, par laquelle il a été résolu «de formuler et d'appliquer des stratégies qui donnent aux jeunes partout dans le monde une chance réelle de trouver un emploi décent et utile». Voir: <http://www.ilo.org/public/french/employment/strat/yen/index.htm>.

sont mis en place» et concourt à l'axe stratégique 3 du DSRP : « Création d'emplois et de richesse par le soutien au monde rural et la promotion du secteur privé comme moteur de la croissance ».

### Produits :

Pour atteindre cette réalisation, les interventions du BIT s'articuleront essentiellement autour des produits suivants:

1. Les mandants tripartites sont renforcés en matière de maîtrise de la problématique de l'insertion des jeunes filles et garçons ;
2. Les services techniques d'emploi disposent d'études portant sur des activités innovantes pour élaborer des programmes d'insertion par filières ou par zones;
3. Les services publics/privés d'emploi sont renforcés.
4. Le Réseau GERME et les structures du PRODIGE dans 4 Districts et Départements sont renforcés.

### Indicateurs

- (i) Nombre des membres hommes et femmes d'organisation d'employeurs et de travailleurs ayant renforcé leurs capacités ;
- (ii) Nombre de programmes ou mesures de promotion d'emploi de jeunes formulés ou mis en œuvre par les mandants ;
- (iii) Nombre d'études disponibles.
- (iv) Nombre de services publics/privés ayant bénéficié d'une activité de renforcement de capacité.

### Partenaires

Ministère de la Fonction publique et de l'emploi, Ministère de la jeunesse, sport et loisirs ; les partenaires sociaux, les structures formant la Plate Forme de Services, ONUDI, YEN, les structures en charge des programmes d'urgence et de sortie de crise.

## **3.3. CIV103– Les mandants tripartites élaborent et mettent en œuvre un système national d'assurance maladie universelle (AMU) et des stratégies de lutte contre le VIH SIDA**

### Stratégie

Concernant la protection sociale, notamment en santé, une révision profonde du dispositif de l'assurance maladie universelle (AMU) par l'ensemble des acteurs et la question de son financement doit permettre à l'Etat d'expérimenter cet outil en faveur de la réduction des inégalités sociales. A cet effet, les informations collectées lors du processus d'identification de la population et celles de l'ENV2008 orienteront sur les différentes poches de vulnérabilité.

L'amélioration et l'extension du dispositif de la sécurité sociale s'appuieront, dans un premier temps, sur la mise en œuvre de l'assurance maladie universelle (AMU). Une proposition de réforme et de redéfinition des mécanismes de soutien et de financement de l'AMU se fera avec l'ensemble des acteurs et parties prenantes. Cette refonte de l'AMU permettra d'assurer un minimum de couverture sociale aux couches les plus vulnérables et surtout de mettre en place des systèmes de prévoyance des risques santé.

Pour atteindre cet objectif, la stratégie du BIT s'articulera autour des points suivants: (i) La capitalisation des expériences des pays de l'Afrique Subsaharienne en matière de mise en place de systèmes nationaux d'assurance maladie ; (ii) Le recadrage de l'AMU en Côte d'Ivoire avec l'ensemble des acteurs et mandants nationaux, en tenant compte des dispositifs publics et privés existants et des risques déjà

couverts ; (iii) La faisabilité et le développement d'approches novatrices, notamment pour la couverture des populations les plus vulnérables ; (iv) La formation des partenaires sociaux, des ministères techniques et des acteurs de la société civile pour le renforcement des capacités en matière de protection sociale ; (v) L'accès équitable aux prestations et à la couverture pour les femmes et les hommes dans la mise en œuvre de l'AMU ; (vi) L'accompagnement de la mise en œuvre de l'AMU.

Concernant la lutte contre le VIH SIDA dans le monde du travail la stratégie d'intervention du BIT portera sur les points suivants : (i) les échanges d'informations avec les mandants ivoiriens, sur la pertinence de la création d'un Comité national tripartite ; (ii) la mise en place d'un comité national tripartite si la pertinence est avérée ; (iii) la définition, la planification et la mise en œuvre d'un paquet d'activités spécifiques au VIH/SIDA dans le monde du travail.

### **Produits :**

Les principaux produits suivants seront réalisés :

1. Une nouvelle approche de l'Assurance maladie à vision universelle, tenant compte des dispositifs publics et privés existants, des risques déjà couverts et intégrant les questions de genre, est formulée par le Gouvernement et les partenaires sociaux ;
2. Des appuis techniques à la mise en œuvre de l'AMU sont réalisés ;
3. Des études de faisabilité de mécanismes novateurs pour l'extension de la couverture aux personnes de l'économie informelle urbaine et pour le monde rural sont réalisées ;
4. Les capacités du gouvernement et du Secteur Privé sont renforcées pour une meilleure optimisation des actions et programmes de lutte contre le VIH SIDA, à travers une stratégie de partenariat Public-Privé.

Les actions envisagées concourent à la réalisation du résultat immédiat du Programme et Budget 2008-09 suivant : *Accroître la capacité des Etats membres d'élaborer des politiques axées sur l'amélioration des systèmes de sécurité sociale.*

Cette réalisation est un élément de l'effet UNDAF « services sociaux de base » : l'accès équitable pour tous aux services sociaux de base de qualité ainsi que la protection sociale et l'assistance aux groupes vulnérables sont améliorées, et notamment à l'effet programme 2, extrait 2.8 : « Le système d'assurance maladie à vision universelle est recadré » ; pour le VIH SIDA à l'effet programme 3. Le recadrage de l'Assurance Maladie Universelle et la lutte contre le VIH SIDA s'inscrivent dans l'axe 4 du DSRP.

### **Indicateurs:**

- (i) Un rapport sur les expériences en assurance maladie universelle en Afrique de l'Ouest est disponible.
- (ii) Un document cadre définissant les grandes orientations du recadrage de l'AMU est disponible ;
- (iii) Nombre d'acteurs et de mandants nationaux, hommes et femmes, ayant bénéficié de formations afin de renforcer leurs capacités dans le domaine de l'assurance maladie universelle (cible : 50 représentants des ministères techniques, des partenaires sociaux, des mutuelles de santé et assurance).
- (iv) Une déclaration d'engagement au niveau national des mandants est élaborée et adoptée en matière de SIDA.
- (v) Le paquet d'activités spécifique sur le VIH/SIDA est défini et mis en œuvre dans le monde du travail.

### **Partenaires :**

Ministère des Affaires Sociales, Ministère de la Fonction Publique et de l'Emploi, Ministère de la Santé et de l'hygiène publique, Ministère de la Lutte contre le SIDA et autres ministères techniques concernés,

partenaires sociaux, institutions de sécurité sociale, représentants des mutuelles de santé, SECSOC, ILOAIDS, GENDER, STEP, ACTRAV, ACTEMP.

### **3.4 CIV104 : Les mandants tripartites disposent de capacités renforcées pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et des stratégies de SST dans une démarche prévention, productivité et développement durable**

#### **Stratégie :**

Pour cette réalisation, toutes les actions envisagées porteront essentiellement sur : la formulation et la mise en œuvre d'une Politique Nationale de Sécurité et Santé au Travail, en intégrant la productivité, le développement durable et les huit Chantiers nationaux de l'InterAfricaine de la Prévention des Risques Professionnels (IAPRP).

Pour atteindre cet objectif, la stratégie du BIT s'articulera essentiellement autour des axes d'intervention : (i) L'organisation des Etats Généraux de la Sécurité et Santé au Travail afin de valider les documents Cadre de la Politique Nationale en Sécurité et Santé au Travail et le Plan National d'Action et d'adopter le cahier de charges des Intervenants et Professionnels de la SST ; (ii) Le renforcement des capacités institutionnelles et matérielles des structures de SST (DSST, DSSM, DIT, CNPS) ; (iii) Le renforcement de la capacité des Intervenants (notamment des Employeurs et Travailleurs) et des Professionnels en Sécurité et Santé au Travail par la mise en place d'un Programme de spécialisation des Infirmières et Infirmiers en Sécurité et Santé au Travail, le développement des cycles de perfectionnement et le renforcement de l'efficacité des Comités de Sécurité et Santé au Travail ; (iv) La mise en place des Programmes d'Education Ouvrière en Sécurité et Santé au Travail pour les Centrales Syndicales et les Syndicats des Secteurs d'Activités. (v) Le développement des Exercices Pilotes sur «Prévention - Productivité et Développement Durable» avec les Organisations d'Employeurs. (vi) La promotion de la culture de prévention en favorisant la création des ONG de Sécurité et Santé au Travail, le développement des activités dans l'Economie informelle, et faisant la promotion de la Convention 187 et la Recommandation 197 de l'OIT sur le Cadre Promotionnel pour la Sécurité et Santé au Travail. (vii) L'adoption d'un Programme conjoint OMS/OIT pour la consolidation de la Sécurité et Santé en Côte d'Ivoire. (viii) L'Appui à la réalisation des huit (8) Chantiers de l'IAPRP. (ix) l'opérationnalisation de l'Observatoire sous-régional des Accidents de Travail et des Maladies professionnelles.

Cette réalisation concourt à l'atteinte du résultat immédiat suivant du P&B 2008 -09: *Accroître la capacité des mandants d'élaborer ou de mettre en œuvre des politiques et des programmes pour l'amélioration des conditions de travail, de la sécurité et de la santé au travail.*

Cette réalisation est liée à l'Effet UNDAF « services sociaux de base » et notamment à l'Effet programme 2 : «L'offre et la demande en soins préventifs, promotionnels et curatifs sont renforcées», extrait 2.3. Elle concourt au DSRP et à son axe stratégique 4 : « Amélioration de l'accessibilité, de la qualité des services sociaux de base, préservation de l'environnement, promotion de l'égalité du genre et sécurité sociale

#### **Produits :**

Pour cette réalisation, un produit a été identifié : Une Politique Nationale de SST intégrant la Productivité, le Développement Durable et les huit chantiers nationaux de promotion de la SST de l'IAPRP est élaborée, adoptée et mise en œuvre.

## Indicateurs

Les indicateurs associés à cette réalisation sont :

- (i) Documents traduisant l'organisation effective des Etats généraux de la SST disponibles ; Cible : 1 rapport général des Etats généraux ; 1 plan de mise en oeuvre des conclusions et des recommandations des Etats généraux ; le paquet d'activités à cours terme (PACTE) ;
- (ii) Documents traduisant la validation de la politique nationale et le plan national d'action en SST disponibles ; Cible : 1 document cadre de la PNSST et le plan d'action national en SST ;
- (iii) Nombre de professionnels spécialisés en SST ; Cible : 30 Infirmières et infirmiers spécialisés, 20 Médecins spécialisés en Médecine du Travail et 8 Médecins spécialisés en Médecine Maritime ;
- (iv) Nombre de supports techniques pour l'harmonisation des pratiques en SST ; Cible : 1 cartographie des risques professionnels ; 1 annuaire des risques professionnels ; 1 code spécifique en SST ;
- (v) Nombre de programmes d'éducation ouvrière en SST mise en oeuvre ; Cible : 1 programme pour les centrales syndicales ; 2 programmes pour les syndicats sectoriels ;
- (vi) Nombre de coordinations des comités de SST mis en place ; Cible : 1 coordination nationale ; 4 coordinations sectorielles de comité de SST ;
- (vii) Nombre d'institutions de SST renforcés et équipés ; Cibles : 4 structures ;
- (viii) Nombre de projets pilotes en prévention/productivité et développement durable élaboré ; Cible : 3 projets.

## Partenaires :

Les principaux départements ministériels concernés (Ministère du Travail, Ministère de la Santé, Ministère de l'Agriculture, Ministère des affaires sociales), les Organisations d'Employeurs, les Organisations des Travailleurs, Organismes Nationaux de Sécurité Sociale ; Syndicats Sectoriels (Professionnels) internationaux : Unions Internationales des Travailleurs : de l'Agriculture, Alimentation, Hôtels, Restaurants – UITA, Mines et Carrières ; Pêches ; les Ecoles, Centre de Formation et Facultés chargées d'enseignement de Sécurité et Santé au Travail ; les associations et les collectifs des Professionnels et Intervenants en Sécurité et Santé au Travail ; la Société Civile, notamment l'ONG «Préventeur Sans Frontière» PSF ; l'OMS ; l'IAPRP.

## **3.5 CIV 801 – Accroître l'utilité des Organisations d'employeurs pour leurs membres et les membres potentiels**

### Stratégie :

Pour atteindre cette réalisation, la stratégie du BIT portera essentiellement sur le renforcement des capacités des organisations d'employeurs et en l'occurrence la Confédération Générale des entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI) et de ses Membres, entre autres la FIPME. Les efforts du BSR/Abidjan et du Bureau des Activités pour les Employeurs (ACTEMP) à Genève seront combinés pour assurer une meilleure participation de la CGECI et de ses membres aux initiatives de développement aux niveaux national, sous-régional et régional.

A court terme, les actions s'articuleront essentiellement autour : (i) du renforcement des capacités de la Confédération Générale des entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI) et de ses Membres en matière de négociation et d'élaboration des Conventions collectives ; (ii) de la création d'un service à la CGECI pour assister les membres dans le domaine de la formation en vue de la relance économique et qui nécessite d'avoir une vision des besoins du marché de l'emploi en travailleurs qualifiés et en besoin de formation interne dans l'entreprise.

Cette réalisation est un élément de l'Effet UNDAF : « Gouvernance » et notamment de l'effet programme 3 : « les institutions républicaines (aux plans législatif, exécutif, judiciaire et médiatique) jouent



pleinement leur rôle de garants du respect des droits fondamentaux », (extrait 3.4). Elle est liée à l'Axe 1 du DSRP: « Consolidation de la paix, sécurité des biens et des personnes, bonne gouvernance ».

### Produits

1. Les capacités institutionnelles de la CGECI et la FIPME sont améliorées dans le cadre des services qu'elles développent en direction de leurs mandants et en rapport avec les axes stratégiques du travail décent ;
2. Les Organisations d'employeurs ont des capacités renforcées en matière de négociations collectives et de participation à l'élaboration de la législation du travail notamment la convention collective, le code du travail en prenant en compte les principes d'égalité entre hommes et femmes ;
3. Les membres de la CGECI et la FIPME ont des capacités renforcées en matière de formulation de leurs besoins notamment dans le processus de réformes en cours de l'enseignement technique et le développement de la culture entrepreneuriale dans les programmes d'enseignement ;
4. La CGECI et la FIPME disposent d'un système d'information sur le marché du travail comme instrument de veille et de prospective ;

### Indicateurs

- (i) Nombre de sessions de sensibilisation et de plaidoyer sur le concept de travail décent et son opérationnalisation ; cible : 4 ;
- (ii) Nombre de cadres, hommes et femmes, d'Organisations d'employeurs formés en matière de négociation et d'élaboration de la législation du travail notamment la convention collective et le code du travail ; Cible : 30 ;
- (iii) Nombre de cadres, hommes et femmes, de la CGECI et la FIPME impliqués dans les questions de réformes de l'enseignement technique et l'introduction de la culture d'entreprises dans les différents ordres d'enseignement; Cible : 30 ;
- (iv) Nombre de membres de la CGECI et la FIPME capable de contribuer à la mise en place d'un système d'information sur le marché du travail ; Cible : 20 ;
- (v) Un rapport d'étude sur les capacités des entreprises à créer davantage d'emplois décents disponible ;

### Partenaires

CGECI, FIPME, Ministère fonction publique et emploi, CNT, Ministère de l'éducation, Ministère de l'enseignement technique, Ministère de l'Industrie et de la promotion du secteur privé, Associations des parents d'élèves.

## **3.6 CIV 802 Accroître l'utilité des Organisations de travailleurs pour leurs membres et les membres potentiels**

### Stratégie :

Pour cette réalisation, la stratégie du BIT portera essentiellement sur le renforcement des capacités des organisations de travailleurs au profit de leurs membres et membres potentiels pour une meilleure participation dans la formulation et la mise en oeuvre politiques, stratégies et programmes de développement au niveau national. Cette stratégie s'articulera essentiellement autour : (i) de la mise en place d'un cadre de discussion permanente sur l'adaptation des salaires au coût de vie ; (ii) du renforcement des capacités des Organisations de travailleurs sur les questions liées aux négociations sur l'adaptation de la rémunération des hommes et des femmes dans leur environnement sociale et

économique ; (iii) du renforcement de la capacité des organisations de travailleurs pour une meilleure participation à l'élaboration des politiques et recommandations d'action visant une croissance riche en emplois, notamment pour les jeunes filles et garçons.

Par ailleurs, les Organisations des travailleurs seront impliquées autant que possible dans les autres réalisations, l'approche intégrée et tripartite étant mise en avant dans les principales actions envisagées dans le cadre des interventions du BIT.

Cette réalisation est un élément de l'Effet UNDAF : « Gouvernance » et notamment de l'effet programme 3 : « les institutions républicaines (aux plans législatif, exécutif, judiciaire et médiatique) jouent pleinement leur rôle de garants du respect des droits fondamentaux », (extrait 3.4). Elle est liée à l'Axe 1 du DSRP: « Consolidation de la paix, sécurité des biens et des personnes, bonne gouvernance ».

### Produits

1. Les capacités des Organisations de travailleurs sont renforcées sur des questions liées aux négociations sur l'adaptation de la rémunération des hommes et des femmes dans leur environnement sociale et économique.
2. Le comité intersyndical sur la promotion du travail décent des jeunes est redynamisé et consolidé en vue de participer efficacement aux institutions nationales de promotion de l'emploi des jeunes.
3. Les capacités de la cellule inter – syndicale « sur l'adéquation des salaires au niveau de vie » sont renforcées sur les mécanismes de rémunération et la politique nationale de revenu
4. Les Centrales syndicales organisent une campagne de sensibilisation sur leurs services au profit des jeunes membres actuels et futurs

### Indicateurs

- (i) Nombre cadres syndicaux (hommes, femmes) formés et participant aux négociations sur la discussion permanente de l'adaptation des salaires au coût de la vie ; Cibles : 30 cadres syndicaux hommes et femmes.
- (ii) Nouvelle stratégie du comité intersyndical sur la promotion du travail décent des jeunes est disponible ; cible : un rapport.
- (iii) Nombres de cadres syndicaux participants aux activités des institutions de promotion de l'emploi de l'emploi des jeunes ; Cibles 30 cadres hommes et femmes.
- (iv) Nombre de brochures d'information publiées par organisation sur leurs services; (cible : 3).

### Partenaires :

Organisations de travailleurs (FESACI, DIGNITE, UGTCI), Organisations d'employeurs (CGECI, FIPME), Ministère de la Fonction Publique et Emploi, Institutions et programmes d'insertion des jeunes (AGEPE, FDFP, FNS, PRODIGE, etc.), ACTRAV, GENDER, NORMES, EMP/POLICY Centre de Turin, PNUD.

## **3.7 CIV 901 Les mandants tripartites disposent de capacités renforcées pour mettre en œuvre le plan national d'action contre le travail et la traite des enfants**

### Stratégie :

Les interventions du BIT s'inscriront dans le cadre du renforcement des initiatives entreprises par le gouvernement ivoirien en matière de lutte contre les pires formes de travail des enfants. En effet, la Côte d'Ivoire est un des premiers pays de la sous région à avoir élaboré et adopté un Plan National de lutte

contre la traite et les pires formes de travail des enfants, en conformité avec le Plan d'Action de l'OIT, entériné par la onzième réunion régionale africaine, qui appelle tous les Etats membres à éliminer les pires formes de travail des enfants d'ici à 2015.

Ce plan d'action national contre la traite et les pires formes de travail des enfants, adopté en 2007, pour la période 2007-2009<sup>10</sup>, est évalué à 3.490.000.000 F CFA, soit 8.930.444\$<sup>11</sup> dont 55.6% financé par le gouvernement lui-même. Ce plan devrait sûrement insuffler davantage de coordination et d'efficacité dans les actions contre la traite et les autres pires formes. A la demande du gouvernement et des partenaires sociaux, toutes les interventions du BIT s'inscriront dans l'appui à la mise en oeuvre de ce plan, et viseront également à mobiliser les ressources (techniques et financières) des autres partenaires au développement vers l'atteinte des objectifs de ce plan d'action.

Les actions du BIT à l'atteinte de cette réalisation s'inscrivent dans l'effet UNDAF : « *D'ici 2013, l'accès équitable pour tous aux services sociaux de base de qualité et la protection sociale et l'assistance aux groupes vulnérables* », notamment aux effets programmes 1 : « *L'accès équitable des enfants d'âge préscolaire et scolaire (filles et garçons) à l'éducation de base, est amélioré et un grand nombre d'enfants achèvent le cycle primaire sont améliorées* » et 5 : « *Les populations les plus vulnérables notamment les enfants et les femmes bénéficient d'une protection renforcée contre tout type d'abus, exploitation et violence* ». Ceci correspond également à l'axe 4 du DRSP.

Cette réalisation concourt à l'atteinte du résultat immédiat de programme et budget 2008-2009 suivant : *Une action ciblée élimine progressivement le travail des enfants, plus particulièrement les pires formes de travail des enfants.*

Les actions du BIT s'articuleront au tour des axes d'intervention suivants : (i) le renforcement des capacités des mandants et autres partenaires sur la question du travail des enfants et ses pires formes ; (ii) l'assistance aux enfants victimes ou à risque de pires formes de travail (y compris les enfants victimes de la traite et les enfants impliqués dans les conflits armés) ainsi que leurs parents ; (iii) l'appui à la mobilisation ressources complémentaires pour la mise en œuvre du Plan d'Action National ; (iv) amélioration du cadre juridique, en tenant compte des commentaires des organes de contrôle de l'OIT.

## Produits

1. Les capacités des mandants tripartites et de la société civile sont renforcées en vue de la mise en œuvre du plan d'action national sur la traite et les pires formes de travail des enfants.
2. Les programmes d'action d'assistance aux enfants victimes ou à risque de pires formes de travail (y compris les enfants victimes de la traite et les enfants impliqués dans les conflits armés) sont mis en œuvre.
3. Les communautés locales sont formées et renforcées pour l'identification, le retrait, et l'assistance des victimes du travail et de la traite des enfants (Observation et suivi du travail et de la traite des enfants, Système de suivi sur la traite des enfants (SSTE)).
4. Le gouvernement et les partenaires sociaux adoptent des mesures juridiques nécessaires dans la lutte contre les pires formes de travail des enfants, en tenant compte des commentaires des organes de contrôle de l'OIT.

## Indicateurs

- (i) Nombre d'ateliers de sensibilisation organisés en faveur des mandants sur la question des pires formes de travail des enfants (cible : 2 ateliers).

<sup>10</sup> La mise en oeuvre effective prévue entre 2008-2010.

<sup>11</sup> 1\$= 443.427 F CFA

- (ii) Nombre de campagnes de sensibilisation organisés envers les artisans employeurs et les exploitants agricoles, (cible : 5 campagnes- 2008-2013) ;
- (iii) Nombre de mandants formés sur les pires formes de travail des enfants. (cible : 200 hommes et femmes) ;
- (iv) Nombre d'enfants victimes ou à risque de pires formes de travail bénéficiant des formations professionnelles, des cours d'alphabétisation et/ou d'appui à l'éducation à l'instruction. (cible : 850 enfants dont 440 filles).
- (v) Adoption de nouveaux textes de lutte contre les pires formes de travail des enfants (liste actualisée des travaux dangereux, projet de loi sur la traite – sanctions pénales, etc.).
- (vi) Niveau de financements mobilisés pour la mise en œuvre du Plan d'action national.

#### Partenaires :

Les actions à entreprendre dans le cadre de l'abolition des pires formes de travail des enfants seront menées en partenariat avec les principaux acteurs tels que le Ministère de la Fonction Publique et de l'Emploi, le Ministère de la Famille, de la Femme et des Affaires sociales, le Ministère de l'Education, le Ministère de l'Economie et des Finances, le Ministère du Plan et du Développement, le Ministère de la Santé, le Ministère de l'agriculture, le Ministère de la Justice, le Ministère de l'Intérieur, l'Institut National des Statistiques, les partenaires sociaux, les Agences des Nations Unies concernées et les ONGs, IPEC et PAMODEC, ACTRAV, ACTEMP, GENDER.

### **3.8 CIV 902 Le Gouvernement adopte des mesures institutionnelles et juridiques pour une meilleure application des Normes Internationales du travail et une amélioration du respect de ses obligations constitutionnelles**

#### Stratégie :

La stratégie du BIT s'articulera essentiellement autour des points suivants : (i) appui/conseil aux mandants tripartites en vue d'assurer le respect des obligations constitutionnelles en matière normative et le suivi des commentaires des organes de contrôle de l'OIT ; (ii) collaboration avec d'autres spécialistes en vue de promouvoir la ratification ou l'application effective d'une NIT spécifique ; (iii) adoption et mise en œuvre d'un Plan d'action sur la lutte contre la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Il s'agira également de favoriser la prise en compte des questions normatives dans toutes les interventions du BIT en Côte d'Ivoire et de mobiliser toutes les ressources disponibles (humaines et financières), notamment à travers les projets de coopération technique. A cet égard, NORMES, TURIN et la composante nationale du Projet de Promotion de la déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail (PAMODEC) permettront d'accompagner ces interventions.

Il s'agit de tirer pleinement parti des normes pertinentes et promouvoir la reconnaissance effective du droit de négociation collective, sur la base des informations relatives à l'adoption des politiques qui sont fournies par les mécanismes de contrôle de l'OIT. Car, les conventions fondamentales sont pleinement pertinentes dans le contexte de crise socio-politique qu'a connue la Côte d'Ivoire, mais aussi pour faire face aux conséquences potentielles ou réelles de la crise financière et économique. En effet, la liberté syndicale, la négociation collective, l'égalité et la non-discrimination protègent les femmes et les hommes et les rendent maîtres de leur destin. L'interdiction du travail forcé et du travail des enfants sont de précieux garde-fous contre les conditions de travail inhumaines. Il s'agit à cet effet de renforcer la capacité de l'Etat à faire respecter les principes et droits fondamentaux au travail.

**Produits :**

1. Un audit de la situation du pays par rapport à ses obligations constitutionnelles est réalisé ;
2. Les capacités des cadres du ministère du travail et des autres structures gouvernementales compétentes sont renforcées en matière de respect des obligations constitutionnelles
3. Les mandants tripartites, le CNT et autres acteurs sont sensibilisés et formés en matière d'application effective des NIT, notamment les quatre catégories de PDFT.
4. Un état des lieux et un plan d'action de lutte contre les différentes formes de discrimination en matière d'emploi sont produits ;
5. Le gouvernement et les partenaires sociaux adoptent des mesures nécessaires pour la mise en conformité des cadres juridiques nationaux avec les conventions ratifiées, en tenant compte des commentaires des organes de contrôle de l'OIT.
6. Un état des lieux est réalisé dans l'optique de l'adoption d'un cadre juridique régissant le travail domestique.

**Indicateurs**

- (i) Nombre de rapports dus au titre des obligations constitutionnelles reçus par la Commission d'Experts; Cible : 60% d'ici 2013 ;
- (ii) Nombre d'instruments adoptés à la CIT soumis au Parlement ; Cible : 10-15 d'ici 2013 ;
- (iii) Acceptation ou Ratification de l'instrument d'amendement constitutionnel de 1997 d'ici 2013 ;
- (iv) Nombre de cas de progrès de la CEACR (cible : 5 cas de progrès de la CEACR) ;
- (v) Un état des lieux et un Plan d'action de lutte contre les différentes formes de discrimination en matière d'emploi sont disponibles
- (vi) Nombre de mandants, hommes et femmes, formés et sensibilisés au contenu des normes ratifiées par la Côte d'Ivoire (cible : 100).
- (vii) Rapport faisant l'état des lieux sur le travail domestique disponible.

Cette réalisation est un élément de l'Effet UNDAF :« Gouvernance » et notamment des effets programmes 3 : « les institutions républicaines (aux plans législatif, exécutif, judiciaire et médiatique) jouent pleinement leur rôle de garants du respect des droits fondamentaux », (extrait 3.4) et 5 : « l'égalité des sexes et les droits fondamentaux des femmes sont pris en compte dans les politiques et programmes nationaux et locaux », (extrait 5.1). Elle est liée à l'Axe 1 du DSRP: « Consolidation de la paix, sécurité des biens et des personnes, bonne gouvernance ».

**Partenaires**

Les actions à mener dans le cadre de l'amélioration de l'application des normes internationales du travail associeront les principaux acteurs du monde du travail tels que le Ministère de la Fonction Publique et de l'Emploi, le Ministère de la Justice et des droits de l'homme, le Ministère de l'éducation, le Ministère de l'enseignement supérieur, le Ministère de la Famille, le Parlement, les partenaires sociaux, le Conseil National du Travail (CNT), IPEC, ACTRAV, ACTEMP, NORMES, TURIN, GENDER, PAMODEC/DECLARATION, toutes les agences du SNU intéressées, ONGs, etc.

### **3.9 CIV 903 Le renforcement du tripartisme et du dialogue social contribue à la consolidation de la démocratie, à l'instauration de la paix civile, à l'amélioration de la bonne gouvernance et au développement économique et social**

**Stratégies :**

La stratégie sera axée sur l'appui aux mandants de l'OIT afin qu'ils soient bien outillés pour discuter et gérer les questions économiques et sociales tant au niveau national qu'au niveau de l'entreprise. Il

s'agira en conséquence de renforcer les capacités des mandants afin que : (i) leur implication dans la formulation et la mise en œuvre des politiques économiques et sociales soit productive ; (ii) l'élaboration et la mise en œuvre de la législation du travail soient conformes aux normes internationales du travail ; (iii) l'administration du travail soit performante.

Cette stratégie, à tous les stades de sa mise en œuvre, intégrera la dimension genre. En outre, on développera les nécessaires synergies entre le Siège et le Terrain et on recherchera la pleine implication des projets de coopération technique dont le domaine technique est en rapport avec cette réalisation.

**Produits :**

1. Les capacités du CNT sont renforcées pour lui permettre de bien remplir sa mission ;
2. Le plan d'action du CNT est formulé, adopté et mis en œuvre ;
3. Le pacte social est adopté d'ici 2013 ;
4. Les principes d'égalité entre hommes et femmes sont intégrés dans les stratégies et plans d'action du CNT.

**Indicateurs :**

- (i) Nombre de rapports ;
- (ii) Nombre de membres du CNT hommes et femmes formés ;
- (iii) Pacte social signé ;
- (iv) Nombre de membres du CNT formés en matière genre ;

**Partenaires :**

CNT, Organisations de travailleurs (FESACI, DIGNITE, UGTCl), Organisations d'employeurs (CGECI, FIPME), Ministère de la Fonction Publique et emploi, DIALOGUE, ACTRAV, GENDER, NORMES, Centre de Turin.

## 4. Plan d'ex cution

Il s'agit d'un plan indicatif, portant sur les principales interventions susceptibles d' tre mises en  uvre au cours du biennium 2008-2009. D'autres interventions allant au-del  du pr sent biennium seront affin es en d but de chaque cycle biennal. De plus les plans annuels de travail permettront de pr ciser les activit s   mener dans le cadre des diff rents produits, en concertation avec les mandants, les diff rents acteurs internes et les partenaires.

### Synth se du plan d'ex cution

Priorit�	R�alisations	Produits	Ressources (US\$)			Date	Responsable
			TC et autres	RB	RBTC		
La promotion d'emplois d�cents pour les jeunes filles et gar�ons dans une perspective de d�veloppement durable	101. Le gouvernement en concertation avec les partenaires sociaux met en �uvre des mesures de cr�ation d'emplois par la formulation et l'op�rationnalisation de programmes d'insertion socio�conomique des jeunes et autres groupes vuln�rables	1. Un programme d'appui aux investissements d�centralis�s pour la cr�ation d'emplois d�cents au profit des jeunes, filles et gar�ons, est formul� et mis en �uvre	2 500 000 (� mobiliser)	0	0	2008/2010	Sp�cialiste HIMO, Emp/Invest
		2. Un projet de renforcement du SIMT est mis en �uvre et est en mesure de capter les effets du conflit et des activit�s de reconstruction sur le march� du travail	3 545 270 � rechercher dont 418 000 de (RBSA demand�)	2 584	8 000	2008/2010	Sp�cialiste statistiques travail ; Sp�cialiste Emploi
		3. Le programme PRODIGE est �tendu � l'ensemble du territoire					Sp�cialistes du Secteur Emploi
	102. Les institutions et structures de promotion de l'emploi, les d�partements minist�riels sectoriels et les partenaires sociaux disposent des capacit�s pour formuler et mettre en �uvre des programmes pour la promotion de l'emploi des jeunes	1. Les mandants tripartites sont renforc�s en mati�re de ma�trise de la probl�matique de l'insertion des jeunes filles et gar�ons	245 000 \$US (2009)				Sp�cialiste Emploi ; Sp�cialiste Entreprise
		2. Les services techniques d'emploi disposent d'�tudes portant sur des activit�s innovantes pour �laborer des programmes d'insertion par fili�res ou par zones					Sp�cialistes du Secteur Emploi ; Sp�cialiste statistiques du travail
		3. Les services publics/priv�s d'emploi	71,667 US\$				Sp�cialistes du Secteur

Priorit�	R�alisations	Produits	Ressources (US\$)			Date	Responsable
			TC et autres	RB	RBTC		
		sont renforc�s					Emploi
		4. Le R�seau GERME et les structures du PRODIGE dans 4 Districts et D�partements sont renforc�s.	91,666 US\$				Sp�cialiste Entreprise
	103. Les mandants tripartites �laborent et mettent en �uvre un syst�me national d'assurance maladie universelle (AMU) et des strat�gies de lutte contre le VIH SIDA	1. Une nouvelle approche de l'Assurance maladie � vision universelle, tenant compte des dispositifs publics et priv�s existants, des risques d�j � couverts et int�grant les questions de genre, est formul�e par le Gouvernement et les partenaires sociaux	40.000 USD de RBSA, � mobiliser		10.000	2009	Sp�cialiste extension Protection Sociale
		2. Des appuis techniques � la mise en �uvre de l'AMU sont r�alis�es	40.000 USD de RBSA, � mobiliser			2009 -2011	Sp�cialiste extension protection Sociale
		3. Des �tudes de faisabilit� de m�canismes novateurs pour l'extension de la couverture aux personnes de l'�conomie informelle urbaine et pour le monde rural sont r�alis�es	120.000 USD de RBSA, � mobiliser			2009 -2011	Sp�cialiste extension protection Sociale
		4. Les capacit�s du gouvernement et du Secteur Priv� sont renforc�s pour une meilleure optimisation des actions et programmes de lutte contre le VIH SIDA, � travers une strat�gie de partenariat Public-Priv�.					Expert ILO/AIDS
	104. Les mandants tripartites disposent de capacit�s renforc�es pour l'�laboration et la mise en �uvre des politiques et des strat�gies de SST dans une d�marche pr�vention, productivit� et	1. Une Politique Nationale de SST int�grant la Productivit�, le D�veloppement Durable et les huit chantiers nationaux de promotion de la SST de l'IAPRP est �labor�e, adopt�e et mise en �uvre.	40000	30000	70000		Sp�cialiste SST



Priorit�	R�alisations	Produits	Ressources (US\$)			Date	Responsable
			TC et autres	RB	RBTC		
	d�veloppement durable						
	801 Accro�tre l'utilit� des Organisations d'employeurs pour leurs membres et les membres potentiels	1. Les capacit�s institutionnelles de la CGECI et la FIPME sont am�lior�es dans le cadre des services qu'elles d�veloppent en direction de leurs mandants et en rapport avec les axes strat�giques du travail d�cent					Sp�cialiste activit�s pour les Employeurs
		2. Les organisations d'employeurs ont des capacit�s renforc�es en mati�re de n�gociations collectives et de participation � l'�laboration de la l�gislation du travail notamment la convention collective, le code du travail en prenant en compte les principes d'�galit� entre hommes et femmes					
		3. Les membres de la CGECI et la FIPME ont des capacit�s renforc�es en mati�re de formulation de leurs besoins notamment dans le processus de r�formes en cours de l'enseignement technique et le d�veloppement de la culture entrepreneuriale dans les programmes d'enseignement					
		4. La CGECI et la FIPME disposent d'un syst�me d'information sur le march� du travail comme instrument de veille et de prospective					
	802 Accro�tre l'utilit� des Organisations de travailleurs pour leurs membres et les membres potentiels	1. Les capacit�s des organisations de travailleurs sont renforc�es sur des questions li�es aux n�gociations sur l'adaptation de la r�mun�ration des hommes et des femmes dans leur					Sp�cialiste activit�s pour les Travailleurs

Priorité	Réalizations	Produits	Ressources (US\$)			Date	Responsable
			TC et autres	RB	RBTC		
		environnement sociale et économique.					
		2. Le comité intersyndicale sur la promotion du travail décent des jeunes est redynamisé et consolidé en vue de participer efficacement aux institutions nationales de promotion de l'emploi des jeunes.					
		3. Les capacités de la cellule inter – syndicale « sur l'adéquation des salaires au niveau de vie » sont renforcées sur les mécanismes de rémunération et la politique nationale de revenu					
		4. Les centrales syndicales organisent une campagne de sensibilisation sur leurs services au profit des jeunes membres actuels et futurs					
	901. Les mandants tripartites disposent de capacités renforcées pour mettre en œuvre le plan national d'action contre le travail et la traite des enfants	1. Les capacités des mandants tripartites et de la société civile sont renforcées en vue de la mise en œuvre du plan d'action national sur la traite et les pires formes de travail des enfants.	143.164		5.000 + 5.000 (à mobiliser)		Spécialiste travail des enfants
		2. Les programmes d'action d'assistance aux enfants victimes ou à risque de pires formes de travail (y compris les enfants victimes de la traite et les enfants impliqués dans les conflits armés) sont mis en œuvre.	100.000 (à mobiliser)				CNP / IPEC CDI
		3. Les communautés locales sont formées	Idem 2				

Priorit�	R�alisations	Produits	Ressources (US\$)			Date	Responsable
			TC et autres	RB	RBTC		
		et renforc�es pour l'identification, le retrait, et l'assistance des victimes du travail et de la traite des enfants (Observation et suivi du travail et de la traite des enfants, Syst�me de suivi sur la traite des enfants (SSTE)).					
		4. Le gouvernement et les partenaires sociaux adoptent des mesures juridiques n�cessaires dans la lutte contre les pires formes de travail des enfants, en tenant compte des commentaires des organes de contr�le de l'OIT.					
	902 : Le gouvernement adopte des mesures institutionnelles et juridiques pour une meilleure application des normes internationales du travail et une am�lioration du respect de ses obligations constitutionnelles	1. Un audit de la situation du pays par rapport � ses obligations constitutionnelles est r�alis� ;					Sp�cialistes NIT
2. Les capacit�s des cadres du minist�re du travail et des autres structures gouvernementales comp�tentes sont renforc�es en mati�re de respect des obligations constitutionnelles							
3. Les mandants tripartites, le CNT et autres acteurs sont sensibilis�s et form�s en mati�re d'application effective des NIT, notamment les quatre cat�gories de PDFT							
		4. Un �tat des lieux et un plan d'action de lutte contre les diff�rentes formes de discrimination en mati�re d'emploi sont produits	159 500				a
		5. Le gouvernement et les partenaires					

Priorité	Réalizations	Produits	Ressources (US\$)			Date	Responsable
			TC et autres	RB	RBTC		
		sociaux adoptent des mesures nécessaires pour la mise en conformité des cadres juridiques nationaux avec les conventions ratifiées, en tenant compte des commentaires des organes de contrôle de l'OIT					
		6. Un état des lieux est réalisé dans l'optique de l'adoption d'un cadre juridique régissant le travail domestique					
	CIV 903 Le renforcement du tripartisme et du dialogue social contribue à la consolidation de la démocratie, à l'instauration de la paix civile, à l'amélioration de la bonne gouvernance et au développement économique et social	1. Les capacités du CNT sont renforcées pour lui permettre de bien remplir sa mission					
		2. Le plan d'action du CNT est formulé, adopté et mis en œuvre					
		3. Le pacte social est adopté d'ici 2013					
		4. Les principes d'égalité entre hommes et femmes sont intégrés dans les stratégies et plans d'action du CNT					

## **5. Mise en oeuvre et gestion**

La mise en œuvre du PPTD est la responsabilité du BSR/Abidjan, qui dirigera et supervisera le Programme, en collaboration avec les mandants et les partenaires de la Côte d'Ivoire. Il sera privilégié l'approche consistant à concentrer les efforts sur la priorité et les réalisations définies d'un commun accord avec les acteurs bénéficiaires eux-mêmes. A cet égard, la mobilisation des ressources nationales notamment des ressources PPTD sera un indicateur pertinent des efforts visant à la prise en compte du travail décent dans le DSRP. Tous les projets de coopération technique actifs du BIT en Côte d'Ivoire s'inscrivent dans ce Programme et une meilleure synergie sera recherchée dans la mise en oeuvre de leurs activités afin de maximiser l'utilisation des ressources et faire converger toutes les ressources vers l'atteinte des réalisations. Le BIT travaillera à assurer une synergie entre nos interventions et celles des partenaires nationaux, des autres agences du SNU, dans le cadre du PNUAD par exemple, et d'autres partenaires au développement afin d'assurer un plus grand impact et une pérennité des acquis ; mais aussi mobiliser les ressources potentielles vers l'atteinte de ces réalisations. Il est à souligner que la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre du PPTD se poursuivra en partenariat avec le Siège.

La mise en œuvre se fera en étroite collaboration avec les mandants tripartites dont les capacités seront renforcées pour ce faire. Le recours à l'expertise nationale sera privilégié comme démarche stratégique favorable à l'appropriation des acquis et à leur pérennisation. Le BSR/Abidjan mobilisera le soutien et l'expertise des différents Départements et Unités techniques et administratives du BIT afin d'assurer le succès du Programme en Côte d'Ivoire.

La pleine implication de nos mandants tripartites dans la planification, la mise en œuvre et l'évaluation nécessitera un renforcement de leurs capacités. A cet égard, les outils méthodologiques développés par les différents Départements et Unités du BIT (EVAL, PROGRAM, INTEGRATION, EMP/POLICY, ACTRAV, ACTEMP, EMP/INVEST, etc.) permettront d'aider les mandants à participer de façon efficace au processus de mise en œuvre du PPTD en Côte d'Ivoire.

## **6. Modalités relatives au suivi et à l'évaluation de la performance**

Le suivi et l'évaluation obéiront aux règles et pratiques du BIT en matière de mise en oeuvre de programmes; en l'occurrence l'établissement des rapports à mi-parcours, biennal et final d'évaluation. Le suivi et évaluation porteront sur l'impact du PPTD en terme qualitatif et quantitatif sur la base des indicateurs retenus. Ainsi, le BSR Abidjan envisage une autoévaluation par an du programme afin de faire le point sur les avancées et de procéder éventuellement les années suivantes aux ajustements nécessaires en fonction des évolutions de nature diverse observées dans le pays. Une évaluation à mi-parcours interviendra en 2010, et sera conduite en étroite collaboration avec les mandants tripartites.

## **7. Les ressources**

**Les ressources disponibles ou mobilisables** proviendront des sources suivantes:

- les projets de coopération ;
- le RBTC (budget ordinaire pour la coopération technique);
- le RB (pour les missions d'appui conseil, formulation de projets, etc.) ;
- RBSA (compte supplémentaire du budget ordinaire - CSBO).

### **Les ressources additionnelles nécessaires à mobiliser**

Des ressources additionnelles sont nécessaires pour consolider ou parachever les réalisations à moyen et long terme, notamment pour :

- appuyer les autorités dans la formulation des programmes sectoriels de création d'emplois en faveur des cibles spécifiques (jeunes, femmes) et aider à la mobilisation des ressources pour leur mise en œuvre ;
- aider le gouvernement à améliorer les conditions de travail des acteurs de l'économie informelle et promouvoir leur migration vers l'économie formelle ;
- aider le gouvernement à renforcer et consolider le dispositif de collecte, analyse et diffusion des statistiques du travail (désagrégé par sexe, secteur, etc.) ;
- appuyer les autorités dans la formulation et la mise en œuvre de l'Assurance maladie à vision universelle.
- appuyer les autorités dans la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre du Plan d'Action national pour la lutte contre la traite et les pires formes de travail des enfants ;
- constituer des fonds d'investissement au projet HIMO à utiliser dans le cadre des opérations de chantier école ou pour étendre l'application des opérations pilotes et de démonstration.

## **Annexes**

**Annexe 1** : Cadre logique

**Annexe 2** : Liste des projets de coopération technique en cours ou en pipeline

**Annexe 1 : Cadre logique**

Priorit�	R�alisations	Produits	Indicateurs
<b>La promotion d'emplois d�cents pour les jeunes filles et gar�ons dans une perspective de d�veloppement durable</b>	101. Le gouvernement en concertation avec les partenaires sociaux met en �uvre des mesures de cr�ation d'emplois par la formulation et l'op�rationnalisation de programmes d'insertion socio�conomique des jeunes et autres groupes vuln�rables	1. Un programme d'appui aux investissements d�centralis�s pour la cr�ation d'emplois d�cents au profit des jeunes, filles et gar�ons, est formul� et mis en �uvre	(i) Nombre de journ�es de travail g�n�r�es dans les communes s�lectionn�es par l'utilisation des approches HIMO. Cible : Au moins 200000 journ�es de travail sont g�n�r�es dans 20 communes par l'ex�cution des travaux HIMO.
		2. Un projet de renforcement du SIMT est mis en �uvre et est � mesure de capter les effets du conflit et des activit�s de reconstruction sur le march� du travail	(ii) Nombre d'indicateurs du march� du travail d�sagr�g�s par sexe r�guli�rement renseign�s : Cible : les 20 indicateurs cl�s du march� du travail sont renseign�s
		3. Le programme PRODIGE est �tendu � l'ensemble du territoire	(iii) Nombre de villes ayant b�n�fici� du programme PRODIGE
102. Les institutions et structures de promotion de l'emploi, les d�partements minist�riels sectoriels et les partenaires sociaux disposent des capacit�s pour formuler et mettre en �uvre des programmes pour la promotion de l'emploi des jeunes	1. Les mandants tripartites sont renforc�s en mati�re de ma�trise de la probl�matique de l'insertion des jeunes filles et gar�ons	(i) Nombre d'organisation d'employeurs et de travailleurs ayant renforc� leur capacit� ;	
	2. Les services techniques d'emploi disposent d'�tudes portant sur des activit�s innovantes pour �laborer des programmes d'insertion par fili�res ou par zones	(ii) Nombre de programmes ou mesures de promotion d'emploi de jeunes formul�s ou mis en �uvre par les mandants ;	
	3. Les services publics/priv�s d'emploi sont renforc�s	(iii) Nombre d'�tudes disponibles.	
	4. Le R�seau GERME et les structures du PRODIGE dans 4 Districts et D�partements sont renforc�s.	(iv) Nombre de services publics/priv�s ayant b�n�fici� d'une activit� de renforcement de capacit�.	
103. Les mandants tripartites �laborent et mettent en �uvre un syst�me national d'assurance maladie universelle (AMU)	1. Une nouvelle approche de l'Assurance maladie � vision universelle, tenant compte des dispositifs publics et priv�s existants, des risques d�j couverts et int�grant les questions de genre, est formul�e par le Gouvernement et les partenaires sociaux	(i) Un rapport sur les exp�riences en assurance maladie universelle en Afrique de l'Ouest est disponible. (ii) Un document cadre d�finissant les grandes orientations du recadrage de l'AMU est disponible ;	

Priorité	Réalizations	Produits	Indicateurs
	et des stratégies de lutte contre le VIH SIDA	2. Des appuis techniques à la mise en œuvre de l'AMU sont réalisés 3. Des études de faisabilité de mécanismes novateurs pour l'extension de la couverture aux personnes de l'économie informelle urbaine et pour le monde rural sont réalisées 4. Les capacités du gouvernement et du Secteur Privé sont renforcés pour une meilleure optimisation des actions et programmes de lutte contre le VIH SIDA, à travers une stratégie de partenariat Public-Privé.	(iii) Nombre d'acteurs et de mandants nationaux, hommes et femmes, ayant bénéficié de formations afin de renforcer leurs capacités dans le domaine de l'assurance maladie universelle (cible : 50 représentants des ministères techniques, des partenaires sociaux, des mutuelles de santé et assurance). (iv) Une déclaration d'engagement au niveau national des mandants est élaborée et adoptée en matière de SIDA. (v) Le paquet d'activités spécifique sur le VIH/SIDA est défini et mis en œuvre dans le monde du travail.
	104. Les mandants tripartites disposent de capacités renforcées pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et des stratégies de SST dans une démarche prévention, productivité et développement durable	1. Une Politique Nationale de SST intégrant la Productivité, le Développement Durable et les huit chantiers nationaux de promotion de la SST de l'IAPRP est élaborée, adoptée et mise en œuvre.	(i) Documents traduisant l'organisation effective des Etats généraux de la SST disponibles ; Cible : 1 rapport général des Etats généraux ; 1 plan de mise en oeuvre des conclusions et des recommandations des Etats généraux ; le paquet d'activités à cours terme (PACTE) ; (ii) Documents traduisant la validation de la politique nationale et le plan national d'action en SST disponibles ; Cible : 1 document cadre de la PNSST et le plan d'action national en SST ; (iii) Nombre de professionnels spécialisés en SST ; Cible : 30 Infirmières et infirmiers spécialisés, 20 Médecins spécialisés en Médecine du Travail et 8 Médecins spécialisés en Médecine Maritime ; (iv) Nombre de supports techniques pour l'harmonisation des pratiques en SST ; Cible : 1 cartographie des risques professionnels ; 1 annuaire des risques professionnels ; 1 code spécifique en SST ; (v) Nombre de programmes d'éducation ouvrière en SST mise en oeuvre ; Cible : 1 programme pour les centrales syndicales ; 2 programmes pour les syndicats sectoriels ; (vi) Nombre de coordinations des comités de SST mis en place ; Cible : 1 coordination nationale ; 4 coordinations sectorielles de comité de SST ; (vii) Nombre d'institutions de SST renforcés et équipés ; Cibles : 4 structures ;



Priorité	Réalisations	Produits	Indicateurs
			(viii) Nombre de projets pilotes en prévention/productivité et développement durable élaboré ; Cible : 3 projets.
801 Accroître l'utilité des Organisations d'employeurs pour leurs membres et les membres potentiels	1. Les capacités institutionnelles de la CGECI et la FIPME sont améliorées dans le cadre des services qu'elles développent en direction de leurs mandants et en rapport avec les axes stratégiques du travail décent		(i) Nombre de sessions de sensibilisation et de plaidoyer sur le concept de travail décent et son opérationnalisation ; cible : 4 ; (ii) Nombre de cadres, hommes et femmes, d'Organisations d'Employeurs formés en matière de négociation et d'élaboration de la législation du travail notamment la convention collective et le code du travail ; Cible : 30 ; (iii) Nombre de cadres, hommes et femmes, de la CGECI et la FIPME impliqués dans les questions de réformes de l'enseignement technique et l'introduction de la culture d'entreprises dans les différents ordres d'enseignement; Cible : 30 ; (iv) Nombre de membres de la CGECI et la FIPME capable de contribuer à la mise en place d'un système d'information sur le marché du travail ; Cible : 20 ; (v) Un rapport d'étude sur les capacités des entreprises à créer davantage d'emplois décents disponible ;
	2. Les organisations d'employeurs ont des capacités renforcées en matière de négociations collectives et de participation à l'élaboration de la législation du travail notamment la convention collective, le code du travail en prenant en compte les principes d'égalité entre hommes et femmes		
	3. Les membres de la CGECI et la FIPME ont des capacités renforcées en matière de formulation de leurs besoins notamment dans le processus de réformes en cours de l'enseignement technique et le développement de la culture entrepreneuriale dans les programmes d'enseignement		
	4. La CGECI et la FIPME disposent d'un système d'information sur le marché du travail comme instrument de veille et de prospective		
802 Accroître l'utilité des Organisations de travailleurs pour leurs membres et les membres potentiels	1. Les capacités des organisations de travailleurs sont renforcées sur des questions liées aux négociations sur l'adaptation de la rémunération des hommes et des femmes dans leur environnement sociale et économique		(i) Nombre cadres syndicaux (hommes, femmes) formés et participant aux négociations sur la discussion permanente de l'adaptation des salaires au coût de la vie ; Cibles : 30 cadres syndicaux hommes et femmes. (ii) Nouvelle stratégie du comité intersyndical sur la promotion du travail décent des jeunes est disponible ; cible : un rapport (iii) Nombres de cadres syndicaux participants aux activités des institutions de promotion de l'emploi de l'emploi des jeunes ; Cibles 30 cadres hommes et femmes. (iv) Nombre de brochures d'information publiées par organisation sur leurs services;
	2. Le comité intersyndical sur la promotion du travail décent des jeunes est redynamisé et consolidé en vue de participer efficacement aux institutions nationales de promotion de l'emploi des jeunes		

Priorit�	R�alisations	Produits	Indicateurs
		3. Les capacit�s de la cellule inter – syndicale « sur l'ad�quation des salaires au niveau de vie » sont renforc�es sur les m�canismes de r�mun�ration et la politique nationale de revenu 4. Les Centrales syndicales organisent une campagne de sensibilisation sur leurs services au profit des jeunes membres actuels et futurs	(cible : 3) ;
	901. Les mandants tripartites disposent de capacit�s renforc�es pour mettre en �uvre le plan national d'action contre le travail et la traite des enfants	1. Les capacit�s des mandants tripartites et de la soci�t� civile sont renforc�es en vue de la mise en �uvre du plan d'action national sur la traite et les pires formes de travail des enfants 2. Les programmes d'action d'assistance aux enfants victimes ou � risque de pires formes de travail (y compris les enfants victimes de la traite et les enfants impliqu�s dans les conflits arm�s) sont mis en �uvre. 3. Les communaut�s locales sont form�es et renforc�es pour l'identification, le retrait, et l'assistance des victimes du travail et de la traite des enfants (Observation et suivi du travail et de la traite des enfants, Syst�me de suivi sur la traite des enfants (SSTE))	(i) Nombre d'ateliers de sensibilisation organis�s en faveur des mandants sur la question des pires formes de travail des enfants (cible : 2 ateliers). (ii) Nombre de campagnes de sensibilisation organis�es envers les artisans employeurs et les exploitants agricoles, (cible : 5 campagnes- 2008-2013) ; (iii) Nombre de mandants form�s sur les pires formes de travail des enfants. (cible : 200, hommes et femmes) ; (iv) Nombre d'enfants victimes ou � risque de traite b�n�ficiant des formations professionnelles, des cours d'alphab�tisation et/ou d'appui � l'�ducation � l'instruction. (cible : 850 enfants dont 440 filles). (v) Adoption de nouveaux textes de lutte contre les pires formes de travail des enfants (liste actualis�e des travaux dangereux, projet de loi sur la traite – sanctions p�nales, etc.). (vi) Niveau de financements mobilis�s pour la mise en �uvre du Plan d'action national.
		4. Le gouvernement et les partenaires sociaux adoptent des mesures juridiques n�cessaires dans la lutte contre les pires formes de travail des enfants, en tenant compte des commentaires des organes de contr�le de l'OIT.	
	902 : Le gouvernement adopte des mesures institutionnelles et	1. Un audit de la situation du pays par rapport � ses obligations constitutionnelles est r�alis�	(i) Nombre de rapports dus au titre des obligations constitutionnelles re�us par la Commission d'Experts; Cible : 60% d'ici 2013 ;

Priorité	Réalizations	Produits	Indicateurs
	juridiques pour une meilleure application des normes internationales du travail et une amélioration du respect de ses obligations constitutionnelles	<p>2. Les capacités des cadres du ministère du travail et des autres structures gouvernementales compétentes sont renforcées en matière de respect des obligations constitutionnelles</p> <p>3. Les mandants tripartites, le CNT et autres acteurs sont sensibilisés et formés en matière d'application effective des NIT, notamment les quatre catégories de PDFT</p> <p>4. Un état des lieux et un plan d'action de lutte contre les différentes formes de discrimination en matière d'emploi sont produits</p> <p>5. Le gouvernement et les partenaires sociaux adoptent des mesures nécessaires pour la mise en conformité des cadres juridiques nationaux avec les conventions ratifiées, en tenant compte des commentaires des organes de contrôle de l'OIT</p> <p>6. Un état des lieux est réalisé dans l'optique de l'adoption d'un cadre juridique régissant le travail domestique</p>	<p>(ii) Nombre d'instruments adoptés à la CIT soumis au Parlement ; Cible : 10-15 d'ici 2013 ;</p> <p>(iii) Acceptation ou Ratification de l'instrument d'amendement constitutionnel de 1997 d'ici 2013</p> <p>(iv) Un état des lieux et un Plan d'action de lutte contre les différentes formes de discrimination en matière d'emploi sont disponibles</p> <p>(v) Nombre de mandants, hommes et femmes, formés et sensibilisés au contenu des normes ratifiées par la Côte d'Ivoire (cibles : 100) ;</p> <p>(vi) Nombre de cas de progrès de la CEACR (cible : 5 cas de progrès de la CEACR)</p> <p>(vii) Rapport faisant l'état des lieux sur le travail domestique disponible.</p>
903	Le renforcement du tripartisme et du dialogue social contribue à la consolidation de la démocratie, à l'instauration de la paix civile, à	1. Les capacités du CNT sont renforcées pour lui permettre de bien remplir sa mission	(i) Nombre de rapports
	l'amélioration de la bonne gouvernance et au développement économique et social	2. Le plan d'action du CNT est formulé, adopté et mis en œuvre	(ii) Nombre de membres du CNT hommes et femmes formés ;
		3. Le pacte social est adopté d'ici 2013	(iii) Pacte social signé ;
		4. Les principes d'égalité entre hommes et femmes sont intégrés dans les stratégies et plans d'action du CNT	(iv) Nombre de membres du CNT formés en matière genre ;

## Annexe 2 : Projets/programmes réalisés, en cours ou en pipeline en Côte d'Ivoire

Principaux projets de coopération technique en cours et récemment terminés				
<i>Titre projet/programme</i>	<i>Partenaire(s) national (aux)</i>	<i>Durée</i>	<i>Budget/Sources (en dollars US)</i>	<i>Commentaires</i>
<b>Projet de lutte contre la traite des enfants – LUTRENA II</b>	Mandants tripartites et société civile	mai 2008-décembre 2009	263.164 (Composante nationale) DANIDA	Projet sous régional Une première phase du projet avait été mise en œuvre de 2002 à 2007
<b>Enquête et développement d'une base de donnée sur le travail et la traite des enfants</b>	Institut national de la statistique	Août 2008 à janvier 2009	33.436 SIMPOC (USDOL) + 20.512 Lutrena II (DANIDA)	
<b>PAMODEC : Promotion de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi (1998)</b>		PAMODEC I 2000-2005 PAMODEC II : 2006-2009	219 468  159500 / Financement français	Programme régional Afrique de l'Ouest et du Centre CTP : Jules Oni
Programme sous-régional de lutte contre la traite des enfants à des fins d'exploitation de leur travail en Afrique de l'Ouest et du Centre (LUTRENA)	Ministère de la Fonction Publique et de l'Emploi	2002 à 2007	650,000  RAF/01/53/P/US A RAF/04/58/P/US A (USDOL)	Projet Sous Régional. Fonds alloués pour des activités non compris salaires du personnel et autres.
Programme Ouest africain du secteur du cacao/de l'agriculture commerciale pour lutter contre le travail dangereux et l'exploitation des enfants par le travail (WACAP)	Ministère de la Fonction Publique et de l'Emploi	2002 - 2006	1,236,590  RAF/02/50/USA (USDOL+ICA)	Projet Sous Régional (terminé)
Enquête nationale sur le travail des enfants	Ministère de la Fonction Publique et de l'Emploi et Institut national des statistiques	2004 - 2007	126,669 RAF/02/54P/FR A (France)	En phase de finalisation
Programme de renforcement des capacités du Ministère de la Fonction Publique et de l'Emploi (MFPE) et partenaires nationaux pour la mise en œuvre du Projet pilote de Développement des Initiatives Génératrices d'Emplois (PRODIGE)	Ministère de la Fonction Publique et de l'Emploi	2006-2007	148,000	Terminé
Principaux projets de coopération technique en pipeline				
<b>Multi-stakeholder Programme for Productive and Decent Work for Youth in MRU countries and Côte d'Ivoire</b>	Ministère de la Fonction Publique et de l'Emploi ; Ministère de la jeunesse	2008-2012	937 500 (Japon) pour la composante Côte d'Ivoire	Projet sous régional couvrant les pays membre de l'Union du Fleuve Mano et la Côte d'Ivoire Démarrage imminent
Projet de renforcement du système d'information Sur le marché du travail en Côte d'Ivoire	Ministère de la Fonction Publique et de l'Emploi ; INS ; AGEPE	2009-2013	3 545 270	Financements à mobiliser
Projet d'Urgence pour les infrastructures et la création d'emploi des jeunes ( PURICEJ)	Ministère de la Fonction Publique et de l'Emploi;AGEROUTE			Financements à mobiliser





**PROTOCOLE D'ACCORD  
PORTANT  
PROGRAMME PAYS POUR LA PROMOTION DU TRAVAIL DÉCENT  
DE LA CÔTE D'IVOIRE**

1. A Abidjan, le 30 janvier 2009, le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire, par l'intermédiaire du Ministère de la Fonction Publique et de l'Emploi, les Organisations des travailleurs, la Confédération générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI), et le Bureau sous-régional de l'OIT pour l'Afrique Occidentale, se sont mis d'accord sur un cadre de coopération technique matérialisé par un Programme Pays de Promotion du Travail Décent (PPTD) pour la Côte d'Ivoire (ci-après « le Programme »).
2. Le Programme s'inscrit dans le cadre de la politique de développement économique, social et institutionnel du gouvernement ivoirien afin de développer des stratégies et des actions visant à promouvoir la création d'emplois productifs et décents pour les jeunes, filles et garçons, dans une perspective de sortie de crise et de développement durable.
3. Le Programme définit les priorités en matière de coopération technique entre le Gouvernement, les partenaires sociaux et l'Organisation internationale du travail (OIT). Celles-ci visent la formulation et la mise en œuvre des politiques et programmes en vue de l'opérationnalisation du concept de travail décent.
4. Le programme s'articule autour des principaux objectifs suivants :
  - Promouvoir la création d'emplois, par la formulation et l'opérationnalisation de programmes d'insertion socioéconomique des jeunes et autres groupes vulnérables ;
  - Renforcer les capacités des institutions et structures de promotion de l'emploi et les partenaires afin qu'ils puissent assurer la formulation et la mise en œuvre des programmes pour la promotion de l'emploi des jeunes ;
  - Promouvoir la formulation et la mise en œuvre, de façon tripartite, d'un système de protection sociale, comprenant un système national d'assurance maladie universelle (AMU), des stratégies de lutte contre le VIH/SIDA, et des politiques et stratégies de sécurité et santé au travail dans une démarche prévention, productivité et développement durable ;
  - Accroître l'utilité des Organisations d'employeurs et des Organisations de travailleurs pour leurs membres et les membres potentiels, à travers le renforcement de leurs

capacités pour une plus grande implication dans la formulation et la mise en oeuvre des politiques de développement économique et social ;

- Promouvoir la ratification et la mise en oeuvre des conventions de l'OIT, et notamment celles portant sur l'élimination des pires formes de travail des enfants ;
  - Renforcer le tripartisme et le dialogue social.
5. Ces objectifs constituent des priorités pour lesquelles toutes les parties se sont accordées pour concentrer leurs efforts au cours des cinq prochaines années, dans le but de promouvoir l'agenda pour un travail décent en Côte d'Ivoire. Les stratégies à mettre en oeuvre pour l'exécution du Programme prendront en compte les quatre objectifs stratégiques de l'OIT, interdépendants et d'égale importance, conformément aux principes de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable (juin 2008).
6. Les signataires réaffirment leur décision de mettre en oeuvre le Programme Pays de Promotion du Travail Décent pour la Côte d'Ivoire dont le contexte et les principaux éléments sont décrits dans l'annexe 1 du présent accord. L'OIT s'engage à fournir un soutien à la fois sur le plan technique et sur le plan de la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en oeuvre du Programme, étant entendu que tous les projets de coopération technique seront sujets à la conclusion d'accords spécifiques régissant leurs modalités d'exécution.
7. Le présent protocole d'accord entrera en vigueur à compter de sa signature par les représentants dûment autorisés des parties et restera en vigueur pendant toute la durée du Programme, à moins qu'il ne soit dénoncé par l'une des parties moyennant un préavis de trois mois.



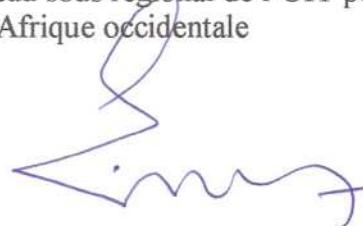
Professeur OULAYE Hubert  
Ministre de la Fonction Publique et de  
l'Emploi



Monsieur MURANGIRA François  
Directeur  
Bureau sous régional de l'OIT pour le Sahel  
et l'Afrique occidentale



Monsieur N'GOAN AKA Mathias,  
Administrateur  
Confédération générale des Entreprises de  
Côte d'Ivoire (CGECI)



Monsieur ADE-MENSAH François  
Secrétaire général  
Union Générale des Travailleurs de Côte  
d'Ivoire (UGTCI)



Monsieur MAHAN GAHE Basile  
Secrétaire Général  
Confédération Ivoirienne des Syndicats  
Libres (CISL) DIGNITE



Monsieur NYAMIEN MESSOU N'guessan  
Secrétaire Général  
Fédération des Syndicats Autonomes de  
Côte d'Ivoire (FESACI)